

LISTE DES ABREVIATIONS

CGI : Code Général des Impôts

DA : Droit d'Accise

DD : Droit de douanes

DE : Droit d'Enregistrement

DGD : Direction Générale de Douanes

DGI : Direction Générale des Impôts

EDBM: Economic Development Board of Madagascar

FMI : Fonds Monétaire International

FMN : Firmes Multinational

GUIDE: Guichet Unique des Investissements et Développement

IBS : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés

IDE : Investissement Direct Etranger

IFPB : Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie

IFT : Impôt Foncier sur les Terrains

INSTAT : Institut National de Statistique

IPVI : Impôt sur la Plus- value Immobilière

IR : Impôt sur le Revenu

IRCM : Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobilières

IRNS : Impôt sur les Revenus Non Salariaux

IRS : Impôt sur les Revenus Salariaux

IS : impôt Synthétique

MAP : Madagascar Action Plan

PIB : Produit Intérieur Brut

RS : Redevance de Surveillance

TAFB : T axe Annexe à l'impôt Foncier sur la propriété Bâtie

TFT : T axe Forfaitaire sur les Transferts

TI : Taxe sur les Importations

TP : T axe Professionnelle

TST : T axe Sur les Transactions

TVA : T axe sur la Valeur Ajoutée

TVTE : T axe sur les Véhicules de Tourisme des Entreprises

ZFI : Zone Franche Industrielle

LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Les différents déterminants de la multinationalisation des entreprises

Tableau 2 : Les prélèvements de l'Etat

Tableau 3 : Exemptions douanières dans certains pays

Tableau 4 : Le bilan des travaux de l'EDBM pour les trois premiers trimestres de l'année 2008

Figure 1 : Evolution des IDE entrants de 2002-2012

Tableau 5 : Evolution de la création des entreprises d'investissements directs étrangers de 2004- 2007

Tableau 6 : Chiffre d'affaires, Valeur ajoutée et Emploi générés par les entreprises à investissement étranger durant l'année 2007.

Tableau 7 : Performance des entreprises à capitaux étrangers vue à travers le taux de la VA et la productivité apparente du travail.

Tableau 8 : Répartition de la valeur ajoutée (VA) et de l'emploi par branche des entreprises à capitaux étrangers en 2007.

Tableau 9 : Performance des entreprises à capitaux étrangers par branche

Figure 2 : Evolution du stock d'IDE 2000 à 2012

Tableau 10 : Le stock d'IDE par branches d'activités de 2006 à 2012 (en milliards d'ariary)

Tableau 11 : Le stock d'IDE selon le pays de résidence des investisseurs étrangers de 2007 à 2012

Sommaire

PARTIE I : GENERALITES SUR L'IDE ET LA POLITIQUE FISCALE	4
CHAPITRE I : L'IDE (INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER)	5
<i>Section I : CONCEPTS ET DÉFINITIONS</i>	<i>5</i>
<i>Section II : LES THEORIES DES IDE.....</i>	<i>7</i>
<i>Section III : LES FACTEURS DETERMINANTS DES IDE.....</i>	<i>11</i>
CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ET SA RELATION AVEC L'IDE.....	16
<i>Section I : La politique fiscale : le cas de l'Afrique.....</i>	<i>16</i>
<i>Section 2 : Critique sur la fiscalité Africaine et les nouvelles orientations préconisées</i>	<i>18</i>
<i>Section III: LA RELATION ENTRE LA POLITIQUE FISCALE ET L'INVESTISSEMENT.....</i>	<i>24</i>
PARTIE II : LA POLITIQUE FISCALE ET IDE : CAS DE MADAGASCAR.....	27
CHAPITRE I : LA POLITIQUE FISCALE MALGACHE.....	28
<i>Section I : Généralités sur la fiscalité à Madagascar.....</i>	<i>28</i>
<i>Section II : Les politiques d'incitation fiscale à Madagascar</i>	<i>32</i>
CHAPITRE II : LES EFFETS DE LA POLITIQUE D'INCITATION FISCALE A MADAGASCAR.....	41
<i>Section I: Effets au niveau de flux d'IDE.....</i>	<i>41</i>
<i>Section II : Evolution des entreprises d'IDE</i>	<i>43</i>
<i>Section III : Effets au niveau de stock d'IDE.....</i>	<i>48</i>
CONCLUSION.....	52
BIBLIOGRAPHIE	53

INTRODUCTION

Comme François Perroux définit le développement en 1961 : « C'est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui les rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global ». Le développement est alors un processus à long terme et la croissance économique est une étape vers le développement. Selon Robert Solow¹; l'investissement qui est la création ou l'acquisition des biens de production ou d'équipement est la source de croissance économique

Plusieurs pays sont encore dans le sous-développement en prenant en compte le cas de Madagascar qui est catégorisé comme pays pauvre. Madagascar a connu plusieurs formes de l'économie en commençant par l'économie de troc jusqu'à l'arrivée de la monnaie. Durant la période post-coloniale, il est entre les mains des anciens colonisateurs et dans ce temps là les exploitations malgaches sont destinées à l'autoconsommation. Mais en « mai malgache »² de 1972 qui représente la chute du premier président de la République, Tsiranana Philibert réélu au suffrage universel pour sept ans et quelques mois auparavant a mis fin à la légendaire stabilité politique de Madagascar. Dans les années 70, les Malgaches prennent en mains leur économie et en adoptant un système économique de type socialiste. A cette époque ils se basent sur la stratégie de développement de substitution à l'importation. Par contre cette stratégie fut un échec du processus de développement.

Au début des années 80, suite aux effets des chocs pétroliers de 1973-1979 ; Madagascar avait des problèmes de paiement extérieure et devrait investir pour avoir une économie performante ; or l'épargne interne ne peut pas couvrir l'investissement donc il faudra changer la structure de l'économie attirante et compétitive : c'est la mise en œuvre d'un programme d'ajustement structurel. Ce programme est basé sur la libéralisation de l'économie. L'Etat doit rester sur ses fonctions régaliennes d'où la privatisation des entreprises publiques. Les entreprises privées jouent un rôle moteur dans l'économie. Il faut donc faire appel aux investisseurs directs étrangers pour avoir plus d'investissement et de stimuler la croissance économique.

Il est alors utile de souligner que l'investissement surtout l'investissement privé entraîne de la croissance économique d'après Solow. Mais en parlant de la politique fiscale qui établit le cadre dans lequel s'effectuent les échanges et les investissements internationaux ; il faut que le taux d'imposition et les taxes douanières soient allégés. Par contre l'Etat a besoin de beaucoup plus de recette fiscale pour assurer leurs fonctions régaliennes.

¹ Growth Theory : An Exposition

² Rabetafika R., Reforme fiscale et Revolution sociale, Harmattan, 1990, page 25

Le travail intitulé : « La politique fiscale malgache face aux investissements étrangers » trouve son intérêt au moment où le gouvernement Malgache veut stimuler les entreprises privées à augmenter leurs investissements pour avoir une croissance économique

L'objectif 1 de ce travail est de répondre si la politique fiscale malgache incite vraiment l'investisseur étranger à utiliser ses capitaux à Madagascar.

L'objectif 2 est de savoir si l'on peut continuer sur notre politique fiscale ou plutôt en adopter une autre pour avoir une économie performante.

Donc le problème qui se pose est le suivant : La politique fiscale malgache incite-t-elle vraiment les investisseurs étrangers ? Si oui, est-ce que cela stimule vraiment notre croissance économique ou notre développement économique ?

Pour en savoir plus sur cette question, on va adopter comme plan : dans la première partie : généralités sur l'IDE et la politique fiscale ; et dans une seconde partie, on va parler de la politique fiscale et des IDE : Cas de Madagascar

PARTIE I : GENERALITES SUR L'IDE ET LA POLITIQUE FISCALE

L'investissement direct étranger (IDE) est l'un des éléments qui caractérise le mieux l'économie mondiale de ces dernières décennies. Les entreprises sont de plus en plus nombreuses, dans des secteurs toujours plus divers et dans un nombre toujours plus grand de pays, à élargir leurs activités à l'étranger par le biais de l'investissement direct et pratiquement toutes les économies rivalisent désormais pour attirer les firmes multinationales (FMN). L'objet de cette partie est de nous faire connaître c'est que l'IDE réellement, pourquoi l'investissement à l'étranger et nous explique pourquoi la politique fiscale fait partie de la politique d'attraction des IDE. Dans ce cas on va expliquer en premier partie ce qu'est l'IDE en général et en deuxième partie les atouts sur la politique fiscale et sa relation avec l'IDE

Chapitre I : L'IDE (Investissement Direct Etranger)

L'objet de ce chapitre est de faire connaître les généralités sur l'IDE. En plus, il est important de connaître pourquoi on recourt aux IDE. Sur ce point là, on va aborder en premier lieu quelques concepts et définitions concernant l'IDE et en second lieu les théories des IDE

Section I : CONCEPTS ET DÉFINITIONS

I-1-IDE

L'IDE désigne « les investissements qu'une entité résidente d'une économie (l'investisseur direct) effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie (l'entreprise d'investissement direct). Par intérêt durable, on entend qu'il existe une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise. Les IDE comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre elles et entre les entreprises apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés et donc dotées d'une personne morale distincte » (FMI)³

Donc les capitaux des IDE sont composés de i) Capitaux fournis par l'investisseur direct (soit directement, soit par l'intermédiaire d'autres entreprises avec lesquelles il est lié) à l'entreprise, ou ii) Capitaux reçus par l'investisseur provenant de l'entreprise. En fait, l'IDE désigne l'ensemble des ressources qu'un investisseur direct laisse, à un moment donné, à la disposition des entreprises d'investissement direct, c'est-à-dire celles avec lesquelles il est en relation d'investissement direct. Il y a une relation d'investissement direct lorsque l'investisseur direct détient au moins 10% du capital ou 10% des droits de vote. Les transactions des capitaux d'investissements directs, enregistrées en fonction de leur destination, se décomposent en :

i) Capital social: participation au capital des succursales, toutes les actions des Filiales et des entreprises affiliées, sauf les actions privilégiées non participantes qui sont considérées comme des titres de créance,

ii) Bénéfices réinvestis: correspondent à la part qui revient à l'investisseur direct (au prorata de sa participation directe au capital) sur les bénéfices qui ne sont pas distribués sous forme de dividendes par les filiales ou par les entreprises affiliées, Ainsi que les bénéfices des succursales qui ne sont pas versés à l'investisseur direct,

iii) Autres transactions d'investissements directs : ou encore transactions liées aux

³ Fonds Monétaire International : Manuel de la Balance des Paiements – Cinquième édition 1993

dettes interentreprises (entre les entreprises d'un même groupe), couvrent les emprunts et les prêts de ressources financières, y compris les titres d'emprunt, et les crédits fournisseurs, entre des investisseurs directs et les filiales, succursales et entreprises apparentées, tels qu'ils ressortent des créances et des engagements interentreprises (compte à recevoir et à payer), respectivement. Cela inclut aussi bien les prêts des investisseurs directs aux filiales que les prêts des filiales aux investisseurs directs. Aucune distinction n'est établie ici entrées investissements à court et à long terme.

Formes de l'investissement direct étranger : Quand on parle des IDE, il faut distinguer :

-IDE vertical : qui vise à fragmenter le processus de production. La firme va scinder sa chaîne de valeur en différentes activités et localiser chaque fonction de l'entreprise dans le pays offrant les meilleures conditions de production.

-IDE horizontal : c'est-à-dire un investissement qui conduit à une simple réplique de la firme, ou lorsque la firme produit le même bien dans plusieurs pays.

I-2-ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT DIRECT

L'entreprise d'investissement direct est une entreprise dans laquelle un investisseur direct non résident détient au moins 10% des actions ordinaires ou des droits de vote (dans le cas d'une entreprise constituée en société) ou l'équivalent (dans le cas d'une entreprise non dotée d'une personnalité morale distincte). Les entreprises d'investissement direct comprennent les entités qui sont identifiées en tant que :

i. Entreprises affiliées: un investisseur détient au maximum 50% du capital ;

ii. Filiales: un investisseur non résident détient plus de 50% du capital ;

iii. Succursales : filiales à 100% ou entreprises à participation n'ayant pas de personnalité morale distincte, appartenant directement ou indirectement à l'investisseur direct.

I-3-INVESTISSEUR DIRECT

L'investisseur direct peut être une personne physique, une entreprise publique ou privée dotée ou non d'une personnalité morale distincte, un groupe de personnes physiques ou d'entreprises qui sont associées, un gouvernement ou un organisme officiel, une succession, un trust ou une autre structure analogue, qui possède une entreprise d'investissement direct dans une économie (Madagascar) autre que celle dont l'investisseur direct est résident. Les membres d'un groupe d'associés constitué par des personnes physiques ou des entreprises sont réputés, du fait que leur part globale du capital est

égale à 10% ou plus, avoir sur la gestion de l'entreprise une influence analogue à celle d'un particulier ayant une participation du même ordre de grandeur.

I-4-NOTION DE RESIDENCE

-Est considéré comme résident tout agent économique (national ou étranger) présent et exerçant une activité sur une durée de 1 an ou plus sur un territoire économique.

- Est considéré comme non-résident tout agent économique qui réside sur un territoire économique pour une durée inférieure à 1 an.

Section II : LES THEORIES DES IDE

Au début, ce sont les pays développés qui sont à l'origine de l'IDE. Au cours des derniers siècles, la colonisation et la politique impérialiste du monde occidental avaient amené les détenteurs de capitaux à investir dans les pays opprimés. Plus tard, à l'issue de la Deuxième Guerre Mondiale, ce sera la mise en œuvre du plan Marshall qui donnera un nouvel essor aux IDE. Leur but consistait en première ligne à aider l'Europe en crise en reconstituant des mécanismes économiques normaux. A cette époque, des théories sont concentrées sur l'IDE des pays développés en étudiant leurs motivations, leurs prises de décision et leurs tendances. Mais dans les années 60 suite à un accroissement des firmes multinationales et de leurs IDE, les IDE représentent la part majoritaire des flux internationaux de capitaux.

Des théories expliquent cette croissance de l'IDE :

- L'hypothèse d'imperfection du marché de Hymer et Kindleberger ;
- La théorie d'internalisation de Buckley, Canson et Rugman ;
- L'approche éclectique de la production internationale de Dunning ;
- Autres théories.

II-1-LA THEORIE DES IMPERFECTIONS DU MARCHE

On nomme aussi cette théorie, la théorie des avantages monopolistiques. Elle est avancée par Hymer, et par Kindleberger. En 1960, dans sa thèse "The International

Operations of National Firms: A Study of Direct Foreign Investment”⁴, Hymer a étudié les motifs des IDE dans les FMN en utilisant des principes microéconomiques. Il a ainsi établi la dite « théorie des avantages de monopoles », ou autrement dit la théorie « des imperfections du marché ».

Selon Hymer ; les firmes cherchent toujours des opportunités sur le marché. Ils décident d’investir à l’étranger pour capitaliser certaines capacités non partagées par ses concurrents à l’étranger.

A vrai dire, dans le marché parfait, il faut l’homogénéité du produit donc le même facteur de production. Par contre les firmes multinationales ne peuvent rivaliser sur ses concurrents dans les pays d’accueil à cause des coûts supplémentaires des productions étranger qui les désavantagent sur ses concurrents, dont entre autres :

- Les barrières linguistiques et culturelles.
- Les pratiques juridiques et goûts des consommateurs différents.
- Les possibilités de discrimination à l’égard des firmes étrangères.
- Le coût d’opération de la filiale à distance.

Dans ce cas, il faut donc un avantage spécifique pour que l’investissement soit rentable et cet avantage doit être transférable internationalement, donc il faut l’imperfection du marché.

Il existe 4 formes de l’imperfection selon Kindelberger⁵ :

- Les imperfections sur les marchés des produits : et plus particulièrement celles des techniques mécaniques, l’image de marque et la différenciation des produits.
- Les imperfections sur les marchés de facteurs : accès privilégiés aux marchés de capitaux, Détention exclusive d’une technologie, méthodes de gestion du personnel spécifique.
- La possibilité d’exploiter des économies d’échelle internes ou externes.
- Les politiques interventionnistes des gouvernements.

Mais ce qui se passe c’est que seules les firmes américaines qui avaient des avantages monopolistiques peuvent réaliser des IDE. De plus, cette théorie n’explique pas les conditions

⁴ Hymer, S. H., “The International Operations of National Firms: A Study of Direct Foreign Investment”, PhD Dissertation

⁵ Mohamed Y. ; L’investissement direct étranger et son dynamisme pour l’économie nationale du pays d’accueil (le cas Liban) ; Mémoire en master décisions et organisation ; Université Chambéry Annecy the SAVOIE ; 2006, page 53

de l'exportation des produits ainsi que le transfert de technologie et les IDE dans l'économie internationale.

II-2-LA THEORIE D'INTERNALISATION DE Buckley, Casson et Rugman

Cette théorie a été avancée par Williamson et reprise par les économistes Britanniques Buckley et Casson et l'économiste canadien Rugman. Ces trois auteurs ont coédité un livre intitulé : « *The future of the Multinational Enterprise* ». Dans ce livre, ils ont étudié les coûts de transactions des FMN. Selon eux, en raison de l'imperfection du marché, et les difficultés de fixer les prix des produits intermédiaires tels que les brevets, les franchises, et les produits de connaissances, etc., les coûts de transactions du marché sont trop élevés. En conséquence, les FMN sont obligées de créer un marché à l'intérieur de l'entreprise, et ainsi elles peuvent remplacer le marché extérieur de l'entreprise afin de résoudre le problème de l'imperfection du marché, et afin de minimiser les coûts. L'entreprise doit appliquer la spécialisation verticale pour avoir un minimum de coûts donc d'avoir une compétitivité prix.

II-3-L'approche éclectique de la production internationale de Dunning

La compétition imparfaite, c'est que les entreprises gagnent de différents types d'avantages comparatifs et chacun des degrés différents. Mais la théorie d'imperfection du marché explique seulement pourquoi la production à l'étranger est considérée comme la voie la plus désirable d'exploiter les avantages comparatifs de l'entreprises et la théorie d'internalisation n'explique que le choix de localisation des IDE.

Dunning⁶ propose une théorie éclectique que dont les trois piliers conceptuels sont la propriété intellectuelle, l'internalisation et la localisation. L'auteur soutient que, pour entreprendre un IDE, une firme doit non seulement posséder un avantage absolu en termes de propriété intellectuelle, mais aussi avoir intérêt à internaliser cet avantage, c'est-à-dire à exploiter elle-même directement. De plus, la localisation étrangère doit présenter une dotation de facteurs de production et d'attraits propres qui soit favorable par rapport à la production envisagée. Donc l'IDE n'apparaît comme la méthode optimale de servir un marché étranger que dans la mesure où des conditions tant propres à la firme elle-même qu'à ce marché sont simultanément réunies.

La portée générale du modèle de Dunning est illustrée par le tableau suivant, résumant les principales formes d'investissement international en fonction de la présence ou non d'avantages OLI, le fameux « paradigme OLI » utilisé dans l'analyse de Dunning (Tableau 1).

⁶ American Investment in British Manufacturing Industry, 1958

Tableau 1 : Les différents déterminants de la multinationalisation des entreprises

Avantage spécifique (O)	Avantage du pays d'accueil (L)	Avantage lié à l'internalisation (I)
Avance en technologie, savoir-faire, ou compétence managériale. Économie d'échelle. Capacité à différencier ces produits (contrôle de marques). Accès plus facile aux marchés des facteurs et des produits intermédiaires	Prix et qualité des inputs. Coût du transport et des communications. Qualité des infrastructures. Barrières douanières. Incitations à l'investissement. Proximité culturelle	Diminution du coût d'échange. Protection du savoir-faire. Contrôle de la production et des débouchés.

Dans ce cas, la théorie de Dunning résume la théorie de l'imperfection du marché de Hymer et Kindleberger et la théorie l'internalisation de Buckley, Casson et Rugman.

II-4-LES AUTRES THEORIES

Depuis le milieu des années 70, Avec l'apparition des pays en voie de développement il y a une discussion théorique sur les IDE de ces pays. L'apparition de ces IDE concerne les transferts technologiques

A la fin des années 70 du 20^{ème} siècle, un économiste japonais, Kiyoshi Kojima⁷, en faisant appel aux principes des avantages comparatifs, a connecté le commerce et les IDE dans une théorie de délocalisation des industries. La base de sa théorie repose sur les coûts comparatifs entre les pays d'origine et d'accueil des IDE. Selon lui, les IDE se réalisent dans les industries en avantages comparatifs désavantageux. En même temps, pour les pays à la première étape d'investissement à l'étranger, ces IDE ont principalement pour but d'utiliser les technologies mûres et les facteurs productifs bon marché des PVD, ainsi ils peuvent s'engager dans le commerce international.

Louis T. Wells, économiste américain, a proposé, en 1983⁸, la théorie des technologies de petite taille. Cette théorie est considérée comme le pionnier sur les études des FMN des PVD. Selon Wells, les FMN des PVD disposent des avantages de certaines technologies manufacturières de petite échelle au niveau international. Ces technologies ne sont pas au

⁷ Ozawa, T., Professor Kiyoshi Kojima's Contributions to FDI Theory: Trade, Structural Transformation, Growth and Integration in East Asia, CIEB Working Paper, Colorado State University, USA, 2007, 26 pages.

⁸ Wells, L.T., Jr. Third World Multinationals. The Rise of Foreign Investments from Developing Countries, The MIT Press, Cambridge, MA, 1983, pp.1-19.

même niveau que les technologies des pays industrialisés, mais elles représentent des avantages spéciaux Car elles sont caractérisées par une haute concentration de main-d'œuvre, par une haute flexibilité, et ainsi elles s'adaptent facilement à la production de petite échelle et au marché assez restreints des PVD. En même temps, les FMN des PVD ont des avantages d'achat local et des produits spéciaux et de bon marché. Ainsi, elles peuvent concurrencer les FMN des pays industrialisés. Par ailleurs, Wells a indiqué que la protection des marchés d'exportation dépend des motifs principaux des IDE des PVD. Cette théorie est intéressante pour les PVD, car pour les entreprises des PVD, même si leurs technologies ne sont pas assez avancées, et leurs tailles et échelles de production sont assez limités, elles peuvent aussi participer à la concurrence internationale par les IDE. C'est une théorie d'importance pour les FMN des PVD.

Lall⁹, chercheur britannique, a proposé une théorie de localisation des technologies par des études sur les avantages compétitifs et les motifs d'investissement. Selon lui, les FMN du tiers monde ont leurs propres avantages spéciaux, même si ces FMN sont caractérisés par la petite taille, la technologie standard et le travail de haute concentration de mains-d'œuvre, elles peuvent entreprendre des activités d'innovation. Cette théorie souligne que l'introduction des technologies avancées des pays industrialisés par les PVD ne consiste en de simples copies ou imitations passives, mais à de l'absorption, à l'amélioration et à l'innovation de ces technologies. C'est justement ce genre d'activités innovatrices qui donnent de nouveaux dynamismes à ces technologies introduites, et qui amènent de nouveaux avantages compétitifs aux FMN des PVD.

Une autre théorie, intitulée « la théorie d'innovation technologique et d'avancement sectoriel » est proposée par Cantwell et Tolentino Par des études sur les IDE des PVD dans les pays industrialisés depuis le milieu des années 80 du 20^{ème} siècle, ils ont indiqué que, les PVD, quand il introduit des technologies des pays industrialisés, vont absorber, digérer et innover ces technologies et aussi en réaliser des nouveaux avantages compétitifs. Selon cette théorie, l'avancement technologique est un processus d'accumulation à long terme, qui est lié à la croissance des IDE de ce pays à l'étranger. Pour eux, c'est prévisible que la disposition géographique des IDE des PVD va changer avec le temps.

Section III : LES FACTEURS DETERMINANTS DES IDE

La question qui se pose est la suivante : pourquoi en faire des investissements à l'étranger, or ceux-ci augmentent les coûts de production à cause des coûts supplémentaires. Cette section va répondre à cette question et expliquer les motivations des entreprises à faire des investissements à l'étranger et les déterminants locaux des IDE.

⁹ Lall, S., *The New Multinationals: the Spread of Third World Enterprises*, John Wiley & Sons, New York, 1983,

III-1-ANALYSES DE MOTIFS DES IDE

Selon Hymer, c'est l'avantage monopolistique c'est-à-dire le fait d'avoir une spécificité en matière de production des Firmes multinationales mères qui motive les IDE.

Selon Aliber¹⁰, les raisons des IDE sont la différence en taux de capitalisation.

Kojima¹¹ considère l'IDE à l'issue des entreprises ou des industries, en cherchant des avantages comparatifs. Selon lui, il existe trois types d'IDE, qui sont :

- Les IDE cherchant des ressources naturelles.
- Les IDE cherchant des marchés.
- Les IDE cherchant des facteurs de productions.

D'après le modèle « OLI » dans la théorie de Dunning, Les firmes multinationale s'engagent dans l'IDE quand les trois éléments dans le modèle « OLI » tels que : avoir de la propriété intellectuelle, l'internalisation et la localisation se réunissent. Ce modèle explique les avantages venant de ces trois éléments, c'est-à-dire l'avantage en propriété, en internalisation et en localisation. De plus, Dunning a résumé et propose quatre motifs des IDE, Soit ¹²:

III.1.1-LES IDE CHERCHANT DES RESSOURCES :

Ce genre d'investissement cherche des facteurs de production les plus efficaces. Il y a des facteurs comme main d'œuvre par exemple qui est abondante dans les pays d'accueil mais qui manque dans le pays d'origine de la firme. Mais l'entreprise cherche toujours le maximum de satisfaction d'où la quête des ressources dans le pays d'accueil.

¹⁰ Aliber, R.Z., The Multinational Paradigm, MIT Press, Cambridge, Massachusetts, USA, 1993, pp169-209.

¹¹ Op.cit., Ozawa, T., Professor Kiyoshi Kojima's Contributions to FDI Theory: Trade, Structural Transformation, Growth, and Integration in East Asia.

¹² Mohamed Y. ; L'investissement direct étranger et son dynamisme pour l'économie nationale du pays d'accueil (le cas Liban) ; Mémoire en master décisions et organisation ; Université Chambéry Annecy the SAVOIE ; 2006, page

III.1.2-IDE cherchant de l'efficacité

Ces investissements suivent un modèle similaire. Ils sont poussés par la motivation à réaliser l'économie d'échelle et de taille, afin de diversifier les risques d'exposition des FMN, et afin de profiter des avantages comparatifs de diverses économies pour le processus de production des FMN. Ces investissements aident les FMN à accroître leur efficacité par l'exploitation de l'économie de taille, et aussi de la propriété commune. Ce genre d'investissements s'est réalisé après les investissements cherchant soit des ressources ou des marchés. Le but est d'accroître, de plus, la profitabilité de la FMN.

III.1.3-IDE cherchant des marchés :

Ce sont des investissements qui ont pour but soit à pénétrer dans les nouveaux marchés ou maintenir les marchés existants. Ces investissements sont considérés comme une stratégie défensive, car ils sont souvent réalisés pour éviter la perte d'un marché au lieu de le découvrir. Et ces investissements sont souvent réalisés F&A (Fusion & Acquisition). Selon Markusen et Venables¹³, chaque fois que les avantages de proximité dépassent en poids ceux de la concentration, les IDE semblent être un choix rationnel. Ils sont motivés par l'intention de fournir un marché qui jusqu'à là a été approvisionné à l'export avec les produits fabriqués localement. En revanche, ce n'est pas la différence des prix qui conduit à cette démarche, mais plutôt l'évaluation de la proximité vers un marché étranger versus les avantages de concentration du processus de production dans un seul endroit. Ce genre d'IDE peut être classifié comme « horizontal » car le processus de la production n'est pas divisé, mais plutôt reproduit à l'étranger. Les raisons spécifiques motivant ces investissements peuvent inclure le potentiel des marchés étrangers, la demande pour l'adaptation complexe des produits aux goûts, demandes et structures locaux, le désir à suivre des consommateurs importants dans les marchés étrangers, etc. Compte tenu de l'existence d'une taille raisonnable du marché, la volonté pour ces investissements peut aussi être poussée par le besoin de circonscrire les barrières au commerce par l'économie d'accueil.

III.1.4-Les IDE cherchant valeur/capacité stratégique

Ces investissements sont basés sur les considérations stratégiques avec l'intention de consolider et de renforcer les compétitivités à long terme de la société. Ce genre d'IDE peut être aussi poussé par la motivation à occuper des parts du marché et atteindre des effets d'apprentissage dans une étape initiale du développement des marchés, pour bloquer ou

¹³ Markusen, JR, & Venables, A.J., "Multinational firms and the new trade theory", Journal of international economics, 46(2), Elsevier, Amsterdam, 1998, pp.183-204.

empêcher des activités commerciales des concurrents, ou pour contre-attaquer les démarches des concurrents déjà installés dans un marché étranger.

III-2- Les déterminants locaux des IDE :

On a vu la motivation des firmes à faire des investissements à l'étranger, mais ce qu'on ne sait pas c'est dans quel pays va-t-il faire des investissements ?

A vrai dire, le choix local dépend de l'entreprise qu'elle même est sous influence des potentiels de la région d'accueil. Chaque pays pratique la politique d'attraction des IDE, Ces facteurs d'attrait des IDE peuvent être distingués selon la catégorie de l'environnement général et les considérations économique.

Les politiques offrant des encouragements fiscaux et douaniers aux investisseurs étrangers sont souvent mentionnées comme un chemin d'attirer les IDE. Pourtant, les études de Wells ont montré que l'impact de telles politiques sur les flux d'entrée des IDE n'est que marginal. Selon lui, c'est seulement dans une situation d'impasse, quand deux régions concurrentes apparaissent également attractives pour un investisseur, ces encouragements ont des influences décisives sur les choix de localisation. A part ces facteurs généraux indiqués, les IDE sont cependant particulièrement sensibles aux facteurs économiques suivants:

III.2.1-Accès aux marchés locaux et internationaux

L'accès au marché mondial. Les IDE qui ont pour cible le marché mondial sont dépendants d'un accès illimité au marché local des matériaux. Les inhibitions résultant des préjugés anti-commerciaux de l'économie d'accueil ou des barrières commerciales contre l'économie d'accueil, comme les quotas, peuvent enlever une des conditions requises centrales pour l'installation de ces IDE. Les mesures administratives s'ajoutant aux coûts de transactions des activités commerciales ont un effet négatif sur l'attraction des IDE. La provision des infrastructures économisant des coûts de transactions, reliant la région d'accueil au marché ciblé de ses entreprises à capitaux étrangers en termes de transports et de communication augmente les attraits d'une région pour les IDE. Pourtant, il faut noter que la proximité du marché est un paramètre que des gouvernements centraux ou régionaux ont peu d'influence. Selon Hugonnier¹⁴, Les régions peuvent réduire l'handicap naturel de distance des marchés pour assurer que le transport et les infrastructures de communication de bon marché et de haute qualité soient disponibles au commerce. A l'infrastructure traditionnelle doit maintenant être ajoutée l'infrastructure qui le rend possible effectivement à utiliser les

¹⁴ Hugonnier, B., "Foreign Direct Investment and Regional Development: Assessment and Prospects for China", Territorial Development Service OECD, Paris, 2001, 10 pages.

technologies nouvelles d'information et de communication (TIC), qui sont généralement absentes dans les régions rurales.

III.2.2-Les coûts de main-d'œuvre et les capitaux humains

Un des déterminants les plus importants pour les IDE est la disponibilité et le prix des mains-d'œuvre. Les conditions requises sont la disponibilité de mains-d'œuvre en général, et des diplômés des universités ou écoles ; bas coûts et haute productivité ; législation flexible de main-d'œuvre, ou plutôt la mobilité ; bonnes relations du travail, employeur-employé ; connaissance des langues étrangères ; bonne éducation et bon système de formation continue, etc. Ce pendant, il faut distinguer les notions des capitaux ou ressources humaines de la disponibilité des mains-d'œuvre, qui ne signifient pas forcément la même chose. « Le capital humain est l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications, expériences accumulés par un individu et qui déterminent en partie sa capacité à travailler ou à produire pour lui-même ou pour les autres »¹⁵. En conséquence, la dotation de ressources humaines qualifiées dans une région peut être considérée comme un facteur important de différenciation. En Chine, les mains-d'œuvre qualifiées sont rares et l'absence des managers, ingénieurs et techniciens qualifiés dans une certaine région peut être très préjudiciables à l'attraction des IDE. En termes de compétitions interrégionales ou interprovinciales, ce facteur, cependant, peut être moins important que l'on peut déduire de la littérature traitant les choix internationaux de localisation. Les différences de salaire entre diverses régions sont comparativement peu importantes, car un flux perpétuel des migrants inonde les centres de production de haute intensité des mains-d'œuvre dans les régions côtières de la Chine. Cette transi-localisation intra-chinoise des mains-d'œuvre empêche en fait la hausse des salaires dans ces centres de croissance industrielle.

En conclusion, des théories expliquent l'augmentation des IDE pendant ces dernières décennies et la motivation de la firme de faire de l'investissement à l'étranger. Cette motivation se résume dans le modèle « OLI » qui est issu de la théorie de Dunning. On a vu aussi que la détermination locale pour investir ne dépend seulement pas de l'entreprise mais aussi de l'environnement économique des pays d'accueil. Donc face à la recherche d'avantages dans le modèle « OLI » tels que l'avantage en propriété intellectuelle, d'internalisation et la localisation, l'entreprise a aussi gardé un œil sur l'environnement économique du pays d'accueil. La politique fiscale est liée à l'environnement économique, l'intérêt de son étude à travers le cas de l'Afrique.

¹⁵ Généreux, J., (éd), Introduction à l'économie, Le Seuil (Points Économie), Paris, 1992, 3e.ed.2000.

Chapitre II : LA POLITIQUE FISCALE ET SA RELATION AVEC L'IDE

La politique fiscale fait partie de la politique de l'Etat, l'objet de ce chapitre est de faire connaître les généralités de la politique fiscale en prenant le cas de l'Afrique et de déterminer les liaisons qui existent entre la politique fiscale et l'investissement.

Section I : La politique fiscale : le cas de l'Afrique

I.1.Définitions :

La politique fiscale peut être comprise de deux manières :

Premièrement, la politique fiscale correspond à la conception générale que l'on se fait d'un système fiscal, à l'importance respective des différents impôts, à la répartition entre impôts directs et indirects, à la décision de créer de nouveaux impôts, tels l'impôt sur le revenu en 1914, l'impôt sur les sociétés en 1948, la TVA en 1954, l'impôt sur la fortune (1982-1989).

Deuxièmement, on parle de politique fiscale à propos de simples adaptations, souvent opérées dans un but économique ou social (c'est, en fait, l'impôt utilisé comme instrument de politique publique) qui se bornent à changer certaines règles, à modifier les taux d'impôts existants ou alléger la situation fiscale de catégories déterminées de contribuables¹⁶.

I-2- Caractéristique du système fiscale en Afrique

Le système fiscal africain est tiré de celui des pays industrialisés. En général la part de ses ressources est issue des droits indirects qui frappent les échanges de marchandises et les impôts directs, qui frappent les revenus de facteurs de productions, et présentent une faible part dans le total des ressources.

Parmi les droits indirects, c'est la fiscalité dite porte qui présente la plus grande part. A vrai dire, il s'agit de droits et taxes sur les importations et les exportations.

Le poids de la taxation sur les importations atteignait, en 1987, dans la zone franc en moyenne 18,6% des importations et représentait 29,1 des ressources de l'Etat. Pour l'ensemble des pays à bas revenu d'Afrique, les taux étaient respectivement de 18% et de 28,5% et, dans les pays intermédiaires, de 22% et 29,5%, chiffres qu'il faut comparer à la situation générale des pays en développement : 16% des importations et 23% des recettes.

¹⁶ ORSONI G. et VIESSANT C., *Eléments de finances publiques*, ECONOMICA, 2005, page 215

En dehors de cette fiscalité de porte, on trouve aussi l'impôt de capitation. C'est une fiscalité coloniale qui prélevait largement sur le monde rural. Après la conquête, l'autorité coloniale élaborait un vaste programme d'exploitation et de mise en valeur des colonies. Ce programme suivait, cependant une logique particulière qui plaça, en première ligne, les intérêts économiques, politiques et sociaux des colonisateurs. L'idéal, pour ces derniers, était d'exploiter et d'accaparer, avec le minimum de charges financières, sinon gratuitement, toutes les ressources des colonies. Rappelons-le, l'assujettissement maintient les colonies dans la subordination étroite à la métropole qui les exploite à son profit, et, sans tenir compte de leurs aspirations, qui leur imposent le régime le plus conforme à ses intérêts. C'est pourquoi les colonies ne devaient rien coûter à la métropole. Au nom de ce principe, le pouvoir colonial institua l'impôt de capitation c'est-à-dire par tête ou l'impôt personnel, qui était une forme de contribution obligatoire que les peuples colonisés devaient verser au colonisateur, pour assurer le financement de leur domination. Etabli au Sénégal pour la première fois par décret impérial du 4 août 1860, promulgué le 5 août 1861, l'impôt personnel constitua un précieux outil devant permettre la réalisation de l'ambitieux programme de mise en valeur que la France avait entrepris dans son empire colonial. L'établissement de l'impôt de capitation rejoignait l'axiome fondamental de la doctrine coloniale française en matière financière : « dominer, exploiter, mais au moindre coût ».

Cet impôt est à la fois impopulaire et difficile à prélever¹⁷ et cet accaparement conduit à une intégration formelle des ressources dans le budget de l'Etat. Dans les années 60 et 70 ce système a permis des prélèvements très importants mais dans les années 80, il s'inverse sous l'effet de l'augmentation des prix au producteur, souvent imposée par les organismes internationaux, et par l'effondrement des prix mondiaux. Ce système atteint son paroxysme avec la loi de finance du 13 avril 1990, au terme de laquelle les colonies devaient désormais assurer par leurs propres moyens et leurs revenus intrinsèques, le financement total de leur outillage économique et infrastructurel, que l'exploitation de leurs ressources et leur mise en valeur allaient inéluctablement entraîner.

Par ailleurs, la plupart des gouvernements africains ont cherché, en cas de difficultés, à jouer avant tout sur les taux, ce qui a conduit à des niveaux nominaux extrêmement élevés. A vrai dire, il n'a jamais eu de réflexion sur les effets sur les prix et sur l'élasticité des consommateurs ce qui entraîne un sérieux problème sur la consommation.

En plus, voici un tableau qui résume les prélèvements en Afrique

¹⁷ Jacquemot P., La nouvelle politique économique en Afrique, EDICEF, 1993, page 300

Tableau 2 : Les prélèvements de l'Etat

Recettes courantes du budget	Recettes fiscales	Fiscalité directe	Sur les traitements et salaires Sur les bénéfices industriels et commerciaux Sur les bénéfices non commerciaux Sur les revenus des capitaux immobiliers Sur les droits d'exercice d'une activité Sur les loyers
		Fiscalité indirecte intérieure	Sur le chiffre d'affaires Sur la valeur ajoutée Sur la consommation
		Fiscalité indirecte extérieure	Sur les importations Sur les exportations
	Recettes non fiscales		Timbres, amendes Revenus distribués des entreprises publiques
Recettes en capital			Vente d'éléments du patrimoine Vente de parts des sociétés publiques
Autres prélèvements			Sur les caisses de stabilisation Sur les trésoreries des entreprises publiques Sur les trésoreries des caisses de sécurité sociale et de retraite

Source : Jacquemot P., La nouvelle politique économique en Afrique, EDICEF, 1993, page 301

Section 2 : Critique sur la fiscalité Africaine et les nouvelles orientations préconisées

I- Critique sur la fiscalité africaine

En général, il existe quatre critères pour l'évaluation de la fiscalité, c'est-à-dire la rentabilité, la neutralité, l'équité et la facilité d'administration mais il est difficile de remplir ou d'avoir un résultat meilleur sur ces quatre critères.

Selon le Rapport de Jean Thill¹⁸(1991) consacré à la fiscalité dans les pays Francophones d'Afrique, il y a quatre défauts majeurs dans la fiscalité africaine, ce sont : des effets économiques négatifs, une assiette étroite, des services peu efficaces et une législation inadaptée.

¹⁸ Jacquemot P., La nouvelle politique économique en Afrique, EDICEF, 1993, page 301

I-1- Des effets économiques négatifs

Le problème qui se pose est que, comment augmenter les recettes publiques sans décourager les producteurs ? En vérité les recettes publiques sont aux sources de l'investissement public, donc il est important de les augmenter pour qu'elles puissent bien intervenir et accomplir leurs fonctions. Par contre si l'Etat augmente les taux sur le prélèvement obligatoire surtout ceux concernant les producteurs, cela entraîne l'augmentation des coûts de productions donc une diminution de l'investissement privée.

La plupart des systèmes fiscaux africains se sont détournés de l'exécution d'un dessein ou d'une résolution prise et introduisent par leurs incidences néfastes, des distorsions préjudiciables dans l'affectation des ressources.

En parlant de l'importation en Afrique, les niveaux de protection présents par les droits de porte, sont très variables suivant les secteurs et peu favorables à une allocation optimale des ressources et à l'amélioration des productivités des secteurs produisant des biens échangeables.

A la sortie, des prélèvements excessifs sur les exportations, sous la forme de parafiscalité pratiquée par les caisses de stabilisation, ont longtemps freiné des cultures de rente.

Enfin, la taxation intérieure sur les chiffres d'affaires et sur les revenus a souvent été fixée à des niveaux dissuasifs c'est-à-dire détourner l'exécution d'un dessein ou d'une résolution prise pour l'investissement et à incité à la fraude. Cela permet d'augmenter le nombre des entreprises privées donc augmentation de productions nationale.

Cela été expliqué par le phénomène du type « courbe de Laffer »¹⁹ c'est-à-dire lorsqu'on dépasse un certain taux de pression fiscale, le développement d'une économie parallèle fait baisser le niveau des recettes.

I-2- Une assiette étroite

Une assiette fiscale est un montant qui sert de base au calcul d'un impôt ou d'une taxe. Le montant de l'impôt dû sera le plus souvent obtenu par multiplication de l'assiette par un taux²⁰.

Le niveau de prélèvement en Afrique est insuffisant et décroissant, cela est dû par l'intention d'inciter la production. Les prélèvements fiscaux sont issus des importations, sur les chiffres d'affaires et les revenus d'un petit nombre d'opérateurs du secteur formel et sur

¹⁹ Balsé M., Système fiscaux, dalloz, 1989, Page 136

²⁰ Assiette fiscale-wikipédia, <https://fr.m.wikipedia.org> ; 13 janvier 2018

les salariés. Le potentiel offert par les taxes à la consommation n'est pas encore découvert et les taxes sur les revenus du capital. En plus, les recettes publiques dans le prélèvement sur le patrimoine et la fortune sont à faible proportion, et ce qui se passe aujourd'hui, la plus grande partie des activités agricoles et commerciales échappent à l'impôt.

En Afrique, pour encourager une activité donnée, une méthode courante consiste à faire bénéficier d'un taux d'imposition préférentiel, d'exonérations ou d'abattements spéciaux et d'autres activités devront supporter les manques à percevoir.

Le tableau ci-dessous montre les diverses exonérations accordées au niveau des droits et taxes sur les importations réduisent très sensiblement les droits et taxes qui devraient être théoriquement perçus.

Tableau 3 : Exemptions douanières dans certains pays

	Cameroun 1988	RCA 1987	Côte d'Ivoire 1986	Niger 1986	Gabon 1991
1. Importations CAF	527	88	709	138	250
2. Importations exemptées 2/1	343 (65%)	70 (80%)	380 (54%)	58 (42%)	50 (20%)
3. Total des taxes et droits perçus sur les importations	62	9	237	20	67
4. Montant estimé du manque à percevoir 4/3	112 (181%)	35 (388%)	67 (28%)	19 (95%)	56 (83%)
5. Total des recettes fiscales 4/5	331 (34%)	34 (34%)	671 (10%)	62 (39%)	

Source : Jacquemot P., La nouvelle politique économique en Afrique, EDICEF, 1993, page 305

I-3- Des services peu efficaces

Le problème fiscal en Afrique se pose aussi sur les services fiscaux qui ne disposent pas de moyens de faire un inventaire exhaustif des contribuables potentiels et encore moins d'émettre les rôles et de poursuivre les contrevenants. Ce sont souvent des critères de facilité qui déterminent le recouvrement. Qu'il s'agisse des impôts, des douanes ou du trésor, les rapports soulignent la mauvaise application des procédures et l'organisation peu fonctionnelle des services. Les facteurs reposant sur ces difficultés varient selon les pays : manque de personnel, sélectivité et taxation au regard de l'application des lois et règlements, inefficacité des services fiscaux due à l'inertie politique, à l'ampleur de la fraude et des transactions non contrôlées. L'ampleur de la fraude est liée au niveau irréaliste des taux de taxation figurant dans les barèmes fiscaux. Les montants en jeu sont alors si importants que l'opérateur

économique à un intérêt évident à la fraude, et des agents publics peu rémunérés, peu motivés et peu contrôlés risquent de succomber facilement. Cette faiblesse des rémunérations et l'absence de contrôle ont encore deux conséquences importantes : dans de nombreux cas, les entrepreneurs doivent rémunérer eux-mêmes les agents publics(ou fournir les moyens nécessaires) pour que soient appliquées les légalisations, notamment en matière de protection douanière ;par ailleurs, le recours à la taxation sauvage prend une ampleur considérable :dans certains cas, la taxation parallèle levée par les agents de l'état lors des divers contrôles (douaniers, le gendarmerie, vétérinaires, etc....) devient supérieure aux taxes officielles.

I-4- Une législation inadaptée

Pour la majorité des impôts, le principe est la déclaration contrôlée²¹. Le régime de la déclaration contrôlée consiste à déterminer votre bénéfice imposable en retranchant de vos recettes annuelles le montant exact et justifié des frais supportés sur la même période. Or, on ne peut pas appliquer ce principe dans le secteur informel parce que le secteur informel ne fait pas de déclaration. En matière de recouvrement par voie de rôle, seuls sont touchés les contribuables qui sont parfaitement identifiés et qui paient spontanément l'impôt. Dans ce cas, il y a une inégalité entre les entreprises ; seuls aux qui sont visibles dans secteur moderne payent de l'impôt.

II- Les nouvelles orientations préconisées :

Vers le milieu des années 80, la plupart des pays africains adoptent des mesures fiscales en vue du besoin de dégager un surcroît de recettes fiscales. De ce fait, il est difficile d'augmenter le taux d'imposition et les Etats sont placés devant deux objectifs, c'est-à-dire adapter la fiscalité aux nouvelles orientations de la politique économique et doter de ressources budgétaires suffisantes. En plus, les Etats visent une structure d'imposition équilibrée en réduisant la dépendance à l'égard des taxes sur le commerce extérieur.

Trois catégories de mesures sont ouvertes pour trouver des ressources nouvelles pour compenser les moins-values budgétaires qu'entraînerait l'allègement de la fiscalité du secteur moderne, c'est-à-dire réduire les fuites devant l'impôt, à élargir l'assiette en taxant les activités et les revenus non fiscalisés, et améliorer l'efficacité des services pour réduire l'impact de la fraude et de l'évasion fiscale.

²¹ Jacquemot P.,La nouvelle politique économique en Afrique,EDICEF, 1993, page 303

II-1- Réduire les régimes dérogatoires

L'utilisation de la politique d'incitation fiscale entraîne une diminution de ressource publique. En fait, pour attirer les investissements étrangers, il faut de l'allègement fiscal, or la recette fiscale est la source des investissements de l'Etat. Dans ce cas, pour améliorer le revenu de l'Etat, il faut réduire ou même éliminer les pertes de ressource qui proviennent en partie des exonérations accordées de manière discrétionnaire et qui peuvent représenter près du tiers des pertes fiscales totales.

II-2- Elargir la base interne d'imposition

On peut élargir la base d'imposition en augmentant le rendement de l'impôt et traiter de façon égale les activités ou personnes physiques dont la situation est voisine. Cet élargissement doit être obtenu par la réforme de la fiscalité sur les revenus et les transactions, l'imposition du secteur informel, la fiscalisation du monde rural et la taxation de certains services publics. L'objectif est aussi de transférer la fiscalité de porte sur la fiscalité intérieure.

- Les impôts sur les revenus

Par la mise en place du programme d'ajustement structurel, l'allègement fiscal est fait pour attirer les investissements étrangers. De ce fait la fiscalité sur les bénéfices est limitée à un maximum de 35% et sur les revenus à un maximum de 40% et il y a une suppression des taxes assises sur les salaires à la charge des employeurs pour favoriser l'emploi et faire baisser les coûts de productions.

Dans ce cas, l'efficacité de la retenue à la source en matière d'impôt sur les personnes est reconnue pour faire augmenter l'assiette fiscale donc une augmentation des recettes fiscales.

- Les taxes sur les transactions

Les efforts en matière de fiscalité indirecte interne devraient se poser sur deux impôts : l'impôt sur la consommation ayant les caractéristiques de la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) mais limitée aux secteurs de l'importation, des ventes en gros et des productions locales de biens et services ; et des droits d'accise frappant l'importation ou à la production un nombre limité de produits de luxe ou dont la consommation « non méritoire » doit être découragée.

Une taxe sur les transactions commerciales, du type TVA est efficace. Elle peut procurer des ressources importantes sans entraîner de distorsions. Elle est efficace pour

remplacer un droit perçu à l'entrée, à la condition bien sûr que le même taux soit appliquée à l'intérieur et aux importations. Enfin elle présente l'avantage de la neutralité puisque le prélèvement est déductible en aval.

Le TVA peut aussi aider à améliorer le recouvrement d'autres impôts dans la mesure où un système d'identification du fournisseur est nécessaire pour obtenir la déduction faite aux autres impôts

- Imposer le secteur informel

Les secteurs informels sont presque les petites entreprises, les petits commerces, artisans, services. Ils ne respectent pas les obligations de déclaration que la loi impose.

Pour lutter contre tout cela, il faut d'abord appréhender, puis mettre en place des systèmes de prélèvements adaptés, comme la patente synthétique par exemple, qui n'est pas appréciée à partir d'éléments déclaratifs mais en fonction des paramètres tels que la nature des activités, la superficie occupée, les équipements, la localisation, et dont la liquidation serait immédiate et le recouvrement simultané par paiement au comptant.

En plus, la TVA est aussi une solution pour encourager les opérateurs des secteurs non structurés à exercer leurs activités dans les circuits officiels, du moins pour ceux qui pourraient être frappés déduire des montants importants du TVA

Enfin, pour lutter contre les fraudes, il est nécessaire d'appliquer la Loi, parce que les problèmes qui sont à l'origine de la fraude est qu'il y a une comptabilité sommaire, l'absence de sanctions, les complicités des Administrations.

I-3- Améliorer l'efficacité des services

Pour améliorer l'efficacité de l'administration des impôts il y a une mise en services de chaînes de traitement informatique des déclarations et des recettes douanière qui donne des résultats très importantes

Il y a aussi une mise en place de séparation des fonctions pour féliciter leur fonction et pour bien faire des contrôles fiscaux. De ce fait, il y a une distinction de compétence sur les fonctions administratives et les fonctions d'assiette, de vérification et de recouvrement

Section III: LA RELATION ENTRE LA POLITIQUE FISCALE ET L'INVESTISSEMENT

La croissance économique et la dynamique de l'investissement d'un pays subissent largement l'influence de la fiscalité. Les investisseurs étrangers, dont le rôle est essentiel du fait de leur apport en nouvelles technologies, en savoir-faire et en capital, comme les petites entreprises, qui jouent un rôle moteur dans la croissance, l'emploi et l'innovation au niveau local, ont besoin de clarté dans le domaine fiscal pour effectuer leurs transactions et se développer. Les pays en développement sont souvent caractérisés par une structure fiscale complexe, qui exerce un effet de freinage sur l'activité des entreprises tout en limitant les perspectives de croissance.

Un certain nombre d'études, notamment de l'OCDE, montrent que l'augmentation de la charge fiscale d'ensemble est susceptible de freiner la croissance. Dans l'ensemble, une politique fiscale saine améliore l'environnement dans lequel les entreprises exercent leurs activités – elle encourage les échanges internationaux et l'investissement et permet de promouvoir la croissance économique. Cela englobe tout un ensemble de mesures, souvent difficiles à échelonner dans le temps et à mettre en œuvre.

Les économies africaines se sont engagées dans une concurrence féroce en matière d'impôt sur les bénéficiaires des sociétés (IS) afin d'attirer les investissements étrangers. Par comparaison avec les années 80, les mesures d'incitation fiscale sont désormais beaucoup plus largement utilisées en Afrique subsaharienne, plus des deux tiers des pays africains offrant des exonérations temporaires d'impôt pour attirer les investissements. La mise en place de zones d'exportation offrant de telles exonérations s'est également développée. Le FMI note que les pays en développement appliquent souvent des dispositifs d'incitation fiscale qui ne réussissent pas nécessairement à augmenter l'investissement s'ils ne sont pas bien coordonnés avec d'autres politiques visant à améliorer le contexte dans lequel les entreprises exercent leurs activités, telles que les politiques d'amélioration des infrastructures ou d'éducation.

La réponse probable de l'IDE aux réformes fiscales adoptées par les pays d'accueil dépend dans une large mesure des conditions qui prévalent dans ces pays. En fait, en ce qui concerne l'application d'une faible charge fiscale afin d'attirer l'investissement, certaines études montrent que « les impôts ont un peu moins d'importance comme facteur de localisation ... que les infrastructures ». Il faudrait souligner que les incitations fiscales, les aides financières et les exonérations réglementaires visant à attirer les investisseurs étrangers ne constituent pas un substitut à la poursuite des mesures de politique générale appropriées, et de l'objectif plus général d'encouragement de l'investissement quelle que soit sa source.

Compte tenu de ce qui précède, un moyen de progresser pourrait consister à réduire la place de la fiscalité indirecte, et notamment des tarifs douaniers, des TVA et taxes

sur les exportations et des redevances. Les impôts indirects représentent la majorité des recettes fiscales dans un certain nombre de pays africains à faible revenu. Pour améliorer la gestion et le recouvrement de l'impôt, les pays africains pourraient envisager de simplifier leur structure fiscale en appliquant un taux uniforme, comme le taux uniforme de 20 % de l'impôt sur les bénéfices des sociétés adopté par l'Égypte, tout en réduisant le nombre de mesures d'incitation. Cette mesure va de pair avec les réformes récentes visant à améliorer l'efficacité dans d'autres domaines concernant l'environnement des entreprises, dont l'île Maurice et le Rwanda ont donné des exemples. La simplification des structures fiscales peut également contribuer à clarifier les calculs d'investissement des entreprises.

CONCLUSION DU PREMIER PARTIE :

La première partie montre les atouts sur l'IDE et la politique fiscale et aussi leur relation. En parlant de l'IDE, les FMN sont généralement la source de l'IDE dans l'économie mondiale. Dans les années 60 marque l'accroissement des FMN et leur IDE. Cette accroissement est étudié par des théories des FMN c'est-à-dire

- L'hypothèse d'imperfection du marché de Hymer et Kindleberger ;
- La théorie d'internalisation de Buckley, Cason et Rugman ;
- L'approche éclectique de la production internationale de Dunning ;
- D' autres théories.

Plusieurs facteurs déterminent les motifs de faire l'investissement à l'étranger et les déterminants locaux est basé sur l'environnement économique du pays d'accueil.

Comme l'investissement entraîne de la croissance économique Dans ce raisonnement entre la politique fiscale. La fiscalité interne du pays d'accueil fait parti du politique pour inciter l'IDE. Maintenant on va parler de la politique fiscale et IDE : Le cas de Madagascar.

PARTIE II : La politique fiscale et IDE : Cas de Madagascar

La mise en place de la politique d'ajustement structurel favorise l'incitation des IDE dans les PED, pour avoir la croissance économique qui est la source du développement. Dans ce cas, l'IDE est un facteur pour sortir du sous-développement.

Madagascar participe aussi dans l'attraction des IDE et l'objet de cette partie est de nous faire connaître la politique d'incitation des IDE pratiqué à Madagascar et de faire connaître l'apport des IDE au niveau de l'économie malgache. Dans ce cas, on va étudier en premier chapitre la politique fiscale malgache et en deuxième chapitre les effets de la politique d'incitation fiscale à Madagascar.

Chapitre I : La politique fiscale malgache

L'Objet de ce chapitre est de faire connaître la politique fiscale utilisée à Madagascar. La politique fiscale à Madagascar a pour but d'inciter l'IDE pour avoir la croissance économique donc orienter vers le développement, c'est pour cela que on va entamer la premier section Généralités sur la fiscalité à Madagascar et en second section on va parler de la politique d'incitation fiscale à Madagascar.

Section I : Généralités sur la fiscalité à Madagascar

À Madagascar, les grandes lignes du Code Général des Impôts sont basées sur la structure des codes fiscaux occidentaux. Ayant fait l'objet de nombreuses réformes au cours des dernières décennies, la fiscalité malgache peine aujourd'hui à trouver ses marques. L'inflation et les réformes successives ont eu raison de l'inadéquation et de l'iniquité des taxes appliquées aux assujettis exerçant une activité lucrative sur le territoire malgache. La politique de détaxation des tarifs douaniers, l'exonération de taxe pour les exportateurs et le régime spécial régissant les entreprises franches comptent parmi les réformes à l'origine de l'inefficacité de la politique fiscale locale. À ce jour, la TVA et les impôts fonciers sont les principales taxes qui renflouent la trésorerie générale de l'État.

Selon leur attribution, les impôts perçus à Madagascar se classent en deux principales catégories, à savoir les impôts d'État et les impôts locaux. À l'exception de la TVA qui est parfois versée au siège de l'établissement concerné, les diverses redevances sont à régler auprès des centres fiscaux communaux ou territoriaux et au service des enregistrements.

I -1- Les principaux types d'impôts à Madagascar

Les impôts d'État englobent les Impôts sur les Revenus Salariaux et Assimilés, les impôts indirects, les impôts directs dont la TVA (taxe sur les valeurs ajoutées) et les droits d'enregistrement des actes et mutations.

Les impôts sur les revenus salariaux et assimilés incluent les IR (Impôts sur les Revenus), les IRSA (Impôts sur les Revenus Salariaux), les IS (Impôts synthétiques), les IPVI (Impôts sur les Plus-values Immobilières) et l'IRCM (Impôt sur les Revenus des Capitaux Immobiliers).

Les impôts indirects répertorient les droits d'accises (DA) et les droits et taxes divers (tabac manufacturé, boissons alcooliques et jeux de hasard). Les impôts directs englobent la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) et la TST (taxe sur les transactions).

Les impôts locaux pour leur part incluent les IFT (impôts fonciers sur les terrains) et les IFPB (impôts fonciers sur les propriétés bâties).

I-2- Le champ d'application des différents types d'impôt

Les impôts sur les revenus s'appliquent aux personnes ou aux sociétés qui ne sont pas sujettes à l'IRSA et dont le revenu annuel est égal ou supérieur à 20 000 000 ariary. Il s'agit d'une redevance annuelle destinée à alimenter le budget de l'État. Son règlement s'effectue après l'établissement du bilan de l'exercice, soit en début d'année, soit entre le 1er juillet et le 30 juin de l'année suivante.

Le taux nominal de l'IR est de 21%, avec un seuil minimal de 100 000 ariary pour les professions libérales liées à l'agriculture, à l'artisanat, aux mines, au transport, à l'hôtellerie et au tourisme. Pour toute autre activité libérale, la perception minimale est de 320 000 ariary par an.

L'impôt synthétique (IS) est une redevance destinée à renflouer la trésorerie des Collectivités Territoriales Décentralisées. L'IS s'applique aux revenus des personnes morales ou physiques exerçant une activité libérale et dont les revenus annuels bruts n'excèdent pas 20 000 000 ariary. Il s'agit essentiellement des agriculteurs, des producteurs, des gargarotiers, des artisans, des artistes et de prestataires de service.

Le taux de l'IS est fixé à 5% de la base imposable (calculée à partir des revenus de l'année antérieure). La perception minimum est de 16 000 ariary par an.

L'IRSA est une perception destinée à étoffer le budget général de l'État. Il s'agit d'un impôt prélevé sur les gains et indemnités des salariés du secteur public et privé, des employés d'organismes internationaux, des membres de projets divers, du personnel des consulats et des ambassades. Le taux nominal de l'IRSA est de 21 % pour les salaires excédant 250 000 ariary. En dessous de ce montant, aucune redevance n'est imposable. Cet impôt s'applique aussi bien aux résidents qu'aux non-résidents. Les revenus de toutes personnes résidant à l'étranger mais percevant des ressources financières à Madagascar sont également imposables.

L'impôt sur les plus-values immobilières ou IPVI est une redevance perçue sur les gains engendrés par une cession de bien immobilier. Sa valeur est de 21% de la plus-value imposable (différence entre le prix de vente et le prix de revient).

L'ICM ou impôt sur les capitaux mobiliers est une perception qui s'applique aux intérêts des comptes courants, intérêts des emprunts et autres obligations, intérêts des bons de caisse, intérêts des placements effectués par une entreprise opérant sur le territoire malgache.

La TVA est une taxe destinée à alimenter le budget général de l'État. Elle est prélevée sur les revenus des organismes ou personnes physiques et morales qui excèdent 200 000 000 ariary par an. Le taux de TVA applicable est de 20%, Sont, entre autres, concernés par cette

taxe les exportateurs, les importateurs, les entreprises exerçant dans le secteur de l'immobilier, du tourisme, le secteur bancaire, les assurances, les compagnies maritimes, compagnies ferroviaires, compagnies d'aviation, les sociétés opérant dans le secteur de l'audiovisuel et les sociétés ou personnes physiques œuvrant dans la vente de pierres précieuses, d'or ou d'argent.

L'IFT ou impôt foncier sur les terrains sont des redevances imposables aux propriétaires des terrains nus. La valeur de l'IFT est de 1% de la valeur vénale du bien immobilier.

L'impôt foncier sur la propriété bâtie s'applique aux constructions mises en location ou habitées par le propriétaire. L'IFPB est comprise entre 5 et 10 % de la valeur locative pour les biens immobiliers en location. Pour les propriétés habitées par le propriétaire, le montant imposable est estimé au tiers de la valeur locative.

I-3- Exonérations, réductions et régimes spéciaux

Les associations religieuses, sociales, éducatives ou culturelles sont exemptées des impôts sur les revenus. Les rémunérations des services rendus à l'étranger à bord des navires et des avions malgaches sont aussi exemptées de cette redevance. Les entreprises exerçant dans le secteur des énergies renouvelables bénéficient d'une réduction de 50% sur la perception prévue. Les personnes physiques soumises aux IR ayant des personnes à charge peuvent bénéficier d'une réduction de 24 000 ariary par personne à charge par an.

En ce qui concerne l'IRSA, les personnes physiques ayant des personnes à charge bénéficient d'une réduction d'impôt de 2 000 ariary par personne à charge par mois.

Les intérêts engendrés par les placements effectués auprès des institutions de micro finances et auprès de la Caisse d'Epargne de Madagascar ne sont pas imposables. L'Impôt sur les Capitaux Mobiliers ne s'applique pas aux intérêts des emprunts de bons de trésor et aux opérations de crédits bancaires. Cette perception n'est pas applicable aux obligations des coopératives, des crédits agricoles ou des crédits mutuels.

Les écolages versés dans les établissements d'enseignement public, l'importation et la vente de médicaments, les prestations exercées dans le domaine de la santé, le transport maritime ou aérien de marchandises ou de personnes, les intérêts perçus par le Trésor Public et les contrats d'assurance mixte souscrits auprès d'une compagnie d'assurances siégeant à Madagascar sont exemptés de TVA.

La vente ou l'importation d'équipements agricoles et de semences, de riz ou de paddy, d'animaux reproducteurs, de pesticides et d'engrais ainsi que la vente et l'importation de pétrole lampant ne sont pas soumis à la TVA.

La TVA ne s'applique pas à la vente ou l'importation de timbres-postes, de journaux et de verres correcteurs.

Les biens immobiliers de l'État, les propriétés mises à la disposition des collectivités, les propriétés dont l'usage est à vocation sanitaire, éducative, sociale et culturelle ne sont pas soumis aux impôts fonciers.

Obligations des contribuables et des assujettis

Pour faciliter le calcul de l'impôt sur les revenus, le contribuable est tenu d'établir un bilan de son activité chaque année avant le 30 juin. La déclaration des revenus doit parvenir au centre fiscal rattaché au lieu de résidence avant le 15 novembre. En cas de cessation de l'activité en cours d'année, les redevances incombant à l'exercice écoulé doivent être réglées.

L'impôt synthétique doit être payé avant le 31 mars de l'année qui succède l'exercice. Pour simplifier le calcul de l'IS, le contribuable est tenu de faire une déclaration des gains qu'il a perçus entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédente.

L'impôt sur les capitaux mobiliers doit être réglé au niveau du centre fiscal rattaché à l'institution financière ou l'institution bancaire à laquelle s'applique l'ICM.

Les entreprises assujetties à la TVA doivent être immatriculées au registre fiscal. Le règlement des TVA au siège de la Direction des Entreprises est à effectuer avant le 15 du mois succédant au mois au cours duquel les taxes ont été perçues. Néanmoins en cas d'omission, les redevances peuvent être réglées au cours des six mois succédant la période de versement des TVA dans la caisse de l'entreprise.

Les propriétaires de terrains nus et/ou de terrains bâtis sont tenus de faire leur déclaration de biens tous les ans et cela avant le 15 octobre pour faciliter l'estimation de l'IFT ou de l'IFPB.

I-4-Les structures chargées de l'administration fiscale

Le lieu d'imposition des impôts sur les revenus est le siège social ou le lieu de résidence du contribuable.

À l'instar de l'impôt sur les revenus, le lieu d'imposition de l'impôt synthétique est le lieu de résidence du contribuable ou l'adresse de l'établissement où l'entreprise est implantée.

L'employeur doit s'acquitter de l'IRSA de ses salariés auprès du centre fiscal rattaché au siège social de l'entreprise.

Le règlement de l'Impôt sur les plus-values Immobilières s'effectue au niveau du bureau des Perceptions.

Le paiement de l'impôt sur les capitaux mobiliers se fait au niveau du bureau des impôts rattaché aux entreprises et sociétés.

La perception de la TVA s'effectue au niveau du siège de la Direction des Entreprises. Dans certains cas, le règlement de la taxe se fait au sein de l'entreprise assujettie.

Le paiement des impôts fonciers (IFT et IFPB) s'effectue auprès de la perception communale à laquelle est rattaché le terrain nu ou l'immeuble bâti.

Section II : Les politiques d'incitation fiscale à Madagascar

La révision se fixe comme objectif la rationalisation, la simplification, l'équité et l'efficacité du système fiscal. Les actions la plus innovante sont concrétisées par la politique de la détaxation des biens d'équipements importés, les nouvelles dispositions du CGI tirées de la loi des finances, l'amnistie fiscale, la sécurisation des investisseurs.

II.1 - La détaxation

Sous la plume d'André BARILARI et de Robert DRAPE, la détaxation se définit comme « une suppression de la taxe qui frappe normalement un produit au profit de certaines catégories de redevables ». En d'autres termes, la détaxation est une action fiscale consistant à exonérer de certaines taxes certains biens d'importations en vue de favoriser la décision d'investissement, d'une part et de permettre aux ménages malgaches sous équipés d'avoir la possibilité d'améliorer leur confort, d'autre part.

II.1.1 - La mise en œuvre de la détaxation

Elle prévoit l'exemption de tous droits et taxes à l'importation ainsi que d'autres taxes d'une liste détaillée de biens et de marchandises. L'objet de cette loi qui se remarque par son caractère très succinct, se résume dans ses trois premiers articles, et consiste en l'exemption de tous droits et taxes à l'importation dont :

- Droits de Douane ou DD,
- la Taxe d'Importation ou TI,
- Droits d'Accises ou DA,
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée ou TVA,
- la Taxe Statistique à l'Importation ou TSI,
- le Droit de Timbre Douanier ou DTD,

- Droits sur les biens d'équipements et autres marchandises d'environ 380 articles.

De plus, elle prévoit également l'exemption à la TVA et ou à la TST de la vente locale des biens d'équipements visés à l'article premier. L'importation des biens d'équipements est également exemptée du paiement d'acompte IBS ou d'IRNS au cordon douanier. Les biens et marchandises concernées sont comptabilisés dans huit catégories de produit qui vont de la catégorie bâtiments et travaux publics à la catégorie tissus, fils textiles et synthétiques en passant par l'agriculture et l'élevage, le transport, l'industrie, l'informatique ainsi que les machines et appareils à usage domestique

La détaxation prévue pour deux ans à compter du 01 Septembre 2003 s'inscrit dans le cadre des incitations temporaires à l'investissement. Consistant à renoncer à une source de recettes fiscales, l'Objectif de telle mesure est d'inciter délibérément les entreprises à s'équiper et de permettre à ceux qui désirent de s'investir de ne pas être bloqué par une fiscalité lourde.

II.1.2 – Importance de la décision

La détaxation pour les biens d'équipement vise une hausse du taux d'investissement de 12 à 14% du PIB sur le plan macroéconomique.

Au niveau des recettes fiscales, les actions tournent autour de l'abaissement du taux de certains impôts et taxes et de faciliter leur calcul et leur recouvrement. Cette action vise notamment les taxes inférieures afin de ne pas trop léser les opérateurs économiques malgaches par rapport aux produits importés. Pour ce faire, l'administration fiscale procède à la suppression de certaines taxes, à une baisse du taux des impôts et taxes et prévoit par contre un élargissement de l'assiette fiscale. Par exemple, les nouveaux produits de l'agriculture sauf le riz et le paddy, de l'élevage, et de la pêche sont assujettis à la TVA ou à la TST.

L'avantage se manifeste au niveau des investisseurs étrangers. En effet, ils bénéficient de ces mesures à double titre :

- l'exonération temporaire leur permet largement de s'équiper et de se Rééquiper à moindre frais.
- les produits finis qu'ils importent entrent sans payer de taxes. De plus, leur avantage se trouve aussi dans l'amélioration de leur pouvoir.

Cependant, on peut signaler que la détaxation présente un certains nombre de faiblesses que nous allons voir ultérieurement.

II.2 – L’instauration de nouvelles dispositions du CGI tirées de la loi de finances de 2003 à 2008

La loi de finances de 2003 à 2008 est marquée par la volonté des autorités malgaches d’utiliser la fiscalité comme instrument de politique économique et prévoit dans cette ligne des simplifications dans les modalités de recouvrement et des restructurations sur l’élargissement de l’assiette. Ainsi nous pouvons mentionner :

II.2.1 – Les innovations sur la fiscalité intérieure

Il s’agit d’un renforcement de l’efficacité des structures opérationnelles de l’administration fiscale et aussi d’un renforcement de la capacité d’intervention de

L’administration des impôts pour pouvoir optimiser la perception des ressources fiscales tout en favorisant la relance des investissements et créer un climat propice à l’investissement.

Concernant les impôts sur les revenus, des changements radicaux ont été mis en œuvre. L’IBS, l’IRNS, et l’IPVI sont réunis en un seul impôt, dénommé IR à taux proportionnel unique de 25%. Le régime d’imposition varie selon le chiffre d’affaires annuel hors taxes, sans considération de la forme juridique de la personne imposable : régime du réel pour les contribuables réalisant un chiffre d’affaires annuel hors taxe supérieur ou égal à Ar 200.000.000. L’IS est maintenu pour les contribuables réalisant un chiffre d’affaires inférieur à Ar 20.000.000. Le taux de l’IRCM est aligné sur celui de l’impôt sur les revenus, à 25%, et désormais les produits des dividendes en seront exonérés. Par contre, la TVTE, la TP, la RS ainsi que la TFT sont supprimées. Le seuil d’imposition de l’IRSA est revu à la hausse, passant de 50.000 Ar à 180.000 Ar, avec une imposition minimum par palier et un taux unique proportionnel de 25% afin de simplifier le mode de calcul.

D’importants allègements et simplifications sont opérés en ce qui concerne les droits d’enregistrement : taxation à taux réduit proportionnelle unique pour les actes de formation et de prorogation de sociétés ; abaissement du tarif de droit d’enregistrement par la suppression de la taxe additionnelle et de la taxe de publicité foncière ; exonération pour toute acquisition d’immeuble à vocation agricole ; simplification des modalités et réduction du droit de succession ; suppression d’une grande partie des timbres mobiles mais révision de certains tarifs.

Pour ce qui est des impôts sur la consommation, les dispositions actuelles prévoient la réduction drastique de la liste des produits soumis au droit d’accises (DA) en mettant hors du champ d’application, entre autres, les produits de première nécessité comme le sucre et la farine, mais aussi, les parfums et eaux de toilettes, eaux minérales et eaux gazéifiées, préparations capillaires ainsi que certains produits miniers semi travaillés. De nouvelles modalités et un meilleur suivi est assuré pour la taxation

effective en amont et en aval du tabac et des produits alcooliques. Enfin, le DA est étendu à toutes formes de communication, y compris des données, et le taux est relevé à 7%. En ce qui concerne les taxes sur les chiffres d'affaires, la taxe sur les transactions (TST) est supprimée. Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est rehaussé à 20%, en vue de compenser, par transferts, les pertes de ressources nettes des Régions.

En ce qui concerne l'IFT et l'FPB dans le but de mobiliser plus de ressources pour les communes, des simplifications et précisions sont apportées sur la base de calcul ainsi que sur les modalités de perception, notamment par la suppression du rôle. En revanche, la TAFB est aussi supprimée

II.2.2 – Innovations touchant la fiscalité douanière

Elles permettent un renforcement de la capacité d'intervention de l'administration de la douane, une optimisation de la perception des ressources douanières et aussi un renforcement du système douanier pour favoriser l'investissement et la croissance de l'administration des impôts pour pouvoir optimiser la perception des ressources fiscales tout en favorisant la relance des investissements et créer un climat propice à l'investissement.

La fiscalité douanière rejoint aussi à cette volonté de l'Etat de mettre en évidence le rôle économique de la fiscalité. La politique fiscale en matière douanière se manifeste en trois points :

- Renforcement de l'administration douanière et poursuite des actions visant à accélérer les procédures de dédouanement des marchandises ;
- Restructuration du nombre de taux ;
- Simplification de la structure tarifaire.

La restructuration et la diminution du nombre de taux ont ramené à quatre ceux des droits et taxes douaniers: 5%, 10%, 20%, 25% contre sept auparavant 3%, 8%, 13%, 18%, 23%, 28%, 33%.

Quant à la simplification, elle a permis de ne garder que deux catégories de droits et taxes : le D.D et la Taxe d'Importation obtenue de la fusion des trois anciennes taxes : la Taxe d'Importation, la Taxe Statistique à l'Importation et le Droit de Timbre Douanier.

II.3 – La mise en place des ZFI et ses régimes fiscaux

Le domaine particulier de la politique fiscale est celui qui se rapporte à l'incitation fiscale sur l'investissement. La politique d'incitation fiscale à l'investissement menée à

Madagascar se résume essentiellement à la mise en place des régimes fiscaux de faveur contenu dans les codes des investissements et dans le régime de zone franche.

II. 3.1 - La création des ZFI

Selon André BARILARI et Robert DRAPE, la ZFI se définit comme « une territoire qui n'est pas soumis à l'application des droits de douanes ou des taxes à l'importation Madagascar est doté d'une loi créant la ZFI dans le dessein d'attirer l'IDE. Le régime s'applique aux investissements réalisés par des promoteurs nationaux ou étrangers, ou en association des deux, dans des activités tournées vers l'exportation, et selon les catégories d'entreprises. Il est entendu par exportation la vente à l'étranger de biens et services originaires ou en provenance de Madagascar. Sont aussi considérées comme des opérations d'exportation, les ventes directes aux industries bénéficiaires du régime de Zone franche.

II.2.2 - Les entreprises éligibles

Les activités d'une entreprise déterminent son éligibilité au régime de zone Franche. La loi portant refonte de la loi relative au régime de zone franche prévoit quatre catégories d'entreprises éligibles:

- Les EPE chargées des travaux d'aménagement et de construction de Zones Franches industrielles ainsi que de leur gestion et de leur promotion ;
- Les EIT appartenant aux branches des industries manufacturières ou activités de fabrication ;
- Les ES appartenant aux secteurs d'activités de production de films cinématographiques et vidéo, de traitement des données informatiques d'essais et analyses techniques, certification de produit
- Les EPIB qui constitue l'innovation de la nouvelle loi :
 - Elevage et ressources halieutiques : élevage de vaches laitières à haute performance et production laitière intensive de petits ruminants, élevage intensif de bovins plus transformation, de poissons d'aquarium, Apiculture,
 - Aviculture plus abattage et/ou transformation,
 - Sériciculture pour la production de cocons secs,
 - Culture, conditionnement et/ou transformation de crustacés d'huîtres et de coquillages à nacre, algues,
 - Agriculture : production agricole et horticole, unité agroindustrielle.

Les investisseurs en ZFI proviennent essentiellement de la Chine, de la France, le Hong Kong, de l'Inde, de la Malaisie et de l'île Maurice tandis que le principal point d'exportation reste l'Europe occidentale.

II.2.3 - La fiscalité des entreprises franches

Les régimes fiscaux bénéficiés par les entreprises franches se résument en quelques points.

II.2.3.1 - IBS

Il est fixé au taux de dix pour cent (10%) et au Minimum de Perception au taux de cinq pour mille (5‰). L'exonération d'IBS et du Minimum de Perception s'appliquent pendant les quinze (15) premiers exercices à compter de l'exercice au cours duquel a démarré l'exploitation effective.

II.2.3.2 - Réduction d'Impôt pour investissement

Les investissements en biens amortissables réalisés après la période d'exonération d'IBS, ouvrent droit à des réductions d'IBS égales à l'Impôt correspondant à soixante quinze pour cent (75%) du montant des nouveaux investissements. Les droits à réduction d'impôt non utilisés peuvent être reportés jusqu'à apurement sans limitation de durée.

II.2.3.3 - IRSA

Le montant de l'IRSA des expatriés travaillant dans les Entreprises Franches ne peut excéder trente pour cent (30%) de la base imposable, ou tout autre taux plus favorable qui serait institué dans le cadre des règles d'imposition de droit commun.

II.2.3.4 - TFT

Les transferts des sommes effectués vers l'étranger par les Entreprises et Zones Franches en règlement d'achats de biens et de services auprès d'entreprises étrangères ne disposant pas d'établissement à Madagascar ne sont pas soumis à la TFT ou à tout autre prélèvement fiscal.

II.2.3.5 - DE

Les actes conclus par les Entreprises Franches, lorsqu'ils sont soumis à la formalité de l'enregistrement, sont enregistrés gratis.

II.2.3.6 - TVA

Les importations et les exportations de biens et services réalisées par les Zones et Entreprises Franches ne sont pas soumises à la TVA. Les ventes de biens et services réalisées par les entreprises locales de droit commun au profit des Entreprises Franches

sont assujetties à la TVA au taux de droit commun. Cette TVA est déductible pour l'Entreprise Franche, quelle que soit la nature du bien ou service consommé à condition qu'elle soit afférente à des opérations taxables.

L'Entreprise ou la Zone Franche est autorisée à obtenir le remboursement de crédit de TVA résultant de l'excédant de TVA déductible sur la TVA collectée. Ce crédit de TVA est remboursable par l'Etat sur simple demande déposée avec la déclaration de TVA faisant apparaître ledit crédit. Le remboursement du crédit de TVA doit être réalisé dans les soixante (60) jours de la date de réception de la demande par la DGI.

II.3 – Les organisations mises en place au service des investisseurs

Il s'agit des unités de travail au service des investisseurs étrangers et nationaux pour promouvoir les investissements en général et pour attirer les investissements directs et étrangers. Nous pouvons citer :

II.3.1 – Le GUIDE

Le GUIDE est une organisation créée et financée par le programme de la Banque Mondiale. Il s'inscrit dans le cadre du programme de renforcement de l'image de Madagascar pour promouvoir et attirer les investissements directs et étrangers.

II.3.1.1 – Les missions du GUIDE

Le GUIDE est chargé de fournir des informations, conseils et orientations aux contribuables investisseurs, et de mettre en place un système de communication opérationnel. En outre, il a pour tâche de simplifier toute démarche administrative se rapportant à :

- la création de société ;
- l'octroi de visa pour les investisseurs étrangers ;
- l'octroi de permis de travail pour les salariés étrangers ;
- la réception et l'instruction des demandes de baux et d'acquisition de terrains par les investisseurs étrangers et l'octroi des autorisations y afférentes selon la compétence ;
- la demande d'avis préalable, d'autorisation d'ouverture des entreprises exerçant des activités prévues par le code de tourisme.

II.3.1.2 – Les avantages aux contribuables

Grâce au Guichet unique, le montage de dossiers d'investissement et la constitution d'une société à Madagascar deviennent plus simples. Le GUIDE informe,

conseille et oriente gratuitement les investisseurs dans toutes leurs démarches administratives. L'objectif étant de faciliter les investissements et de mettre en confiance les investisseurs, les contribuables bénéficient d'une part de la célérité :

- La Création de la société qui se fait en trois (3) jours, si tous les dossiers

Sont complets ;

- Une assistance gratuite leur est offerte ; - Une seule démarche : dix services ministériels sont regroupés en un seul endroit et d'autre part de la transparence ;
- Accès direct et libre aux informations (accueil, site Internet) ;
- Interlocuteur unique pour toutes les démarches ;
- Des procédures simplifiées (modèle des imprimés disponibles sur Disquette) ;
- Services accessibles à tous nationaux et étranger .Toutefois, il n'est pas sans intérêt de souligner qu'en 2007, le GUIDE a été abrogé et remplacé par l'EDBM.

II.3.2 - L'EDBM

L'EDBM est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial. De plus, il est doté de la personnalité morale et jouit de l'autonomie administrative et financière. Il est placé sous la tutelle de la Présidence de la République. Pour mieux comprendre l'existence de l'EDBM, il importe de voir ses missions et ses objets.

II.3.2.1 - Les missions de l'EDBM

L'EDBM a pour mission de concevoir et de coordonner la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'investissement privé à Madagascar et de ses impacts dans les domaines économique, commercial et social. Les actions de l'EDBM priorisent la promotion des investissements privés et la création d'emploi. A cet effet, la direction générale de l'EDBM dispose d'une grande autonomie dans l'accomplissement de toutes actions visant l'accomplissement de sa mission. Aussi, la direction générale de l'EDBM peut librement concevoir, avec l'approbation du Conseil d'Administration, des stratégies de promotion de l'investissement privé à Madagascar et de promotion de la création d'emploi.

Pour réaliser sa mission, l'EDBM peut assumer les fonctions suivantes, sans que celles-ci ne soient ni exhaustives, ni contraignantes :

- relation publique, marketing et promotion de Madagascar,
- assistance aux projets d'investissements,
- amélioration du climat des affaires ; médiation de s différends dans les affaires,

- facilitation des procédures administratives.

En plus, l'EDBM étudie la faisabilité de la mise en place de :

- zones industrielles et zones franches,
- banque de développement pour Madagascar,
- structure de développement de l'esprit d'entreprise dans les PME,
- structure de développement de la micro-finance.

Ils se résument en quelques points, dont :

- l'apport d'un appui technique dans la mise au point et le lancement des investissements,
- la recherche, l'accueil, l'orientation et le conseil aux investisseurs,
- l'identification des opportunités d'investissement et des idées de projets à promouvoir par les opérateurs privés malgaches et étrangers contribuant ainsi à la réalisation des objectifs nationaux assignés aux secteurs prioritaires ciblés,
- l'assistance des promoteurs dans la constitution de leurs dossiers d'investissement et leur encadrement durant la phase de réalisation de leurs projets,
- la proposition et la surveillance des mesures et procédures de facilitation des relations entre les entreprises et l'administration,
- l'accompagnement et le suivi de nouvelles entreprises,
- la participation à l'élaboration du code d'incitation aux investissements,
- toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou à tout objet similaire ou connexe pouvant favoriser son extension ou son développement,
- et toutes autres attributions que la loi lui confère.

Le bilan des travaux de l'EDBM pour les trois premiers trimestres de l'année 2008 est défini par le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Le bilan des travaux de l'EDBM pour les trois premiers trimestres de l'année 2008

OBJECTIF	RESULTATS ATTEINTS
300 entreprises (25 %)	
1300 entreprises	1300 entreprises

Source :EDBM

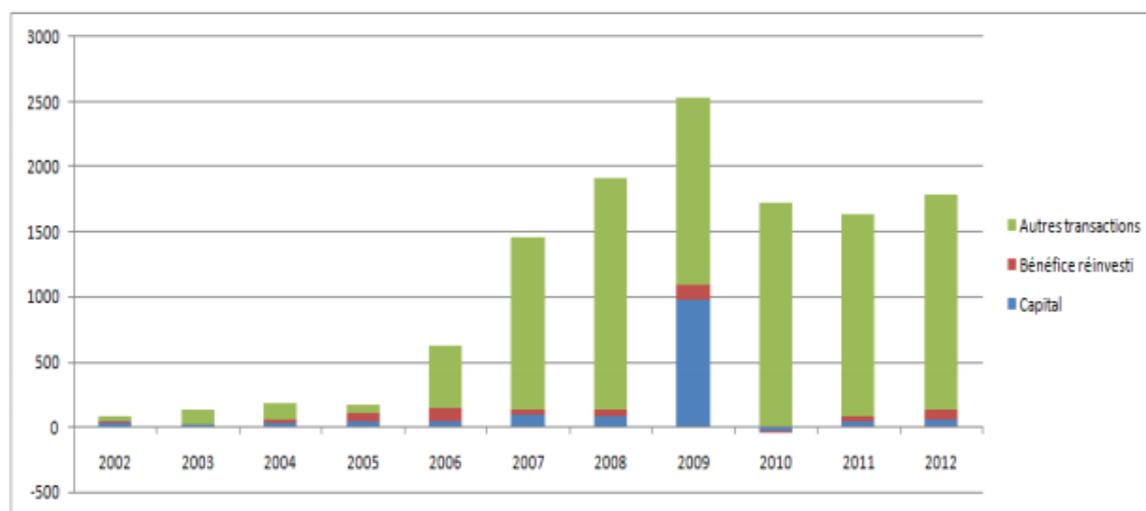
L'objectif fixé par l'EDBM en 2008 est de mettre en place 1300 entreprises. Il a réalisé durant les trois premiers trimestres 25% de l'objectif. Ce qui explique son efficacité.

Chapitre II : les effets de la politique d'incitation fiscale à Madagascar

Section I: Effets au niveau de flux d'IDE

Si le stock d'IDE contribue à calculer la position extérieure de Madagascar, le flux est important pour l'établissement de la Balance des Paiements. En effet, le calcul du flux d'IDE permet de savoir les mouvements de capitaux enregistrés au cours d'une période donnée. Il s'agit donc des transactions qui se sont faites durant l'année concernée. L'analyse des flux permet de cerner le dynamisme de l'économie²² du pays. Le niveau de flux à Madagascar vari selon le temps et il dépend de l'environnement économique dans lequel il se trouve. Dans ce cas, on va étudier l'évolution de flux des IDE entrants en 2002 à 2012

Figure 1. Evolution des flux d'IDE entrants de 2002 à 2012.



Source : Enquête IDE/IPF 2013, BCM/INSTAT.

Cette figure montre l'évolution de flux entrants dans notre économie venant du reste du monde. On constate que le flux des IDE entrants met en relief l'entrée de financement en provenance d'économie du reste du monde au cours d'une période donnée vers notre secteur productif.

²² Rapport d'analyse : enquête sur l'investissement étranger à Madagascar, janvier 2014

En faite, le bénéfice réinvesti a connu une baisse en 2002. Cela été causé par la crise économique qui à été touché par Madagascar. Cette crise met notre environnement la situation d'instabilité, donc beaucoup des investisseurs étrangers abandonnent leurs investissements à Madagascar. Mais en 2004, ce flux a été augmenté. Mais par contre les autres transactions et le capital social ont connu une augmentation dans ces trois années. Le tableau dans la rubrique 1 montre les données correct concernant les flux d'IDE en 2002 jusqu'à 2004

En 2005, les flux d'IDE ont représenté 2% du PIB aux prix courants. En 2006, cette part a cru jusqu'à près de 4% du PIB aux prix courants. Mais en 2005 le flux de l'IDE a été diminué de 9 millions de dollars US tandis que en 2006 ce flux cru de 143 millions de dollars US pour s'établir à 229 millions de dollars US. En vérité c'est que, la diminution des autres transactions qui font diminué le flux d'investissement en 2005 mais le capital social a été augmenté. Le flux d'IDE en 2006 par contre a été augmenté ce qui fait augmenter le flux d'IDE en 2006

En 2007, les capitaux étrangers reçus par les entreprises exerçant à Madagascar se sont chiffrés à 1 554 milliards d'Ariary, soit 11,2% du PIB nominal. Par type d'investissement, les IDE ont prédominé avec une part avoisinant les 94% de la totalité des capitaux reçus par les entreprises. En effet les autres transactions ont élevé en 2007 mais avec une petite diminution des bénéfiques réinvestis. En 2008 ce flux augmente toujours avec Une augmentation des autres transactions, des bénéfiques réinvestis et une diminution du capital social

L'année 2009 s'est distinguée par l'accroissement du poids du « capital ». En effet, la contribution du « capital » dans la variation du stock d'IDE a connu un accroissement significatif en 2009. Si, en 2008, ce type de capitaux contribuait à 3,4% de la croissance ; en 2009, cette contribution a atteint les 38,6%. Les capitaux sous forme « d'autres transactions » a enregistré une baisse pour l'année 2009. Par contre, la contribution des capitaux sous forme de « bénéfice réinvesti » est restée stable sur les 2 années.

L'année 2010 a été marquée par une baisse significative du flux d'IDE entrants. Le taux d'accroissement en valeur a affiché un niveau de l'ordre de -33% par rapport à l'année 2009. L'effet de la crise, mondiale et nationale, s'est fait a priori ressentir durant cette année 2010 au niveau des entreprises à capitaux étrangers. Un phénomène de désinvestissement est une des manifestations probantes de ce phénomène. En effet, le flux du «capital social» a considérablement contribué à la baisse des flux d'IDE. Une diminution de 103% y a été enregistrée par rapport à l'année précédente. Et ce poste a contribué à hauteur de -39% à la variation globale. De plus, cette baisse du flux de capital social s'est accompagnée d'une régression des «bénéfices réinvestis», une variation de -105% par rapport à 2009. Pour cette rubrique, la contribution à la variation globale a été de l'ordre de -5%. Toutefois, une note positive a été enregistrée au niveau du flux des capitaux du poste «autres transactions». Le flux durant l'année 2010 a connu une hausse de 19% par rapport à l'année précédente. La contribution de ce poste à la variation globale a été de l'ordre de 11%. Il faut remarquer que cette rubrique est composée surtout des dettes

envers les actionnaires ou le groupe. Malgré la crise locale, certaines grandes entreprises continuent donc de réaliser leur programme d'investissement dans le pays.

Enfin, en 2011, le flux d'IDE a connu une diminution. Il y a une diminution en matière des autres transactions mais par contre une augmentation dans le capital social et le bénéfice réinvestis. En 2012 ces trois composants de flux d'IDE ont connu une augmentation ce qui entraîne un accroissement de flux d'IDE.

Dans ce cas, L'évolution des stocks d'IDE à Madagascar a connu trois périodes différentes. La 1^{ère} période, correspondant aux années antérieures à l'année 2006, a été caractérisée par une faible pénétration des IDE dans l'économie avec un rythme de croissance en valeur de 23% jusqu'en 2005. La 2^{ème} période, de 2006 jusqu'à 2009, est marquée par l'expansion des IDE, suite à la mise en œuvre des deux grands projets miniers. Ainsi les stocks ont atteint 7 716,7 milliards d'Ariary, soit l'équivalent de 3,9 milliards de dollars américains en 2009. Et la 3^{ème}, 2010 jusqu'à nos jours, qui est caractérisé par une expansion du flux de l'IDE

Section II : Evolution des entreprises d'IDE

II-1-Evolution de la création des entreprises

Il est important d'étudier les créations des entreprises des IDE pour savoir si notre politique d'incitation est fiable. Ce qui se passe qu'après une crise c'est-à-dire la crise de 2002 et 2009 il y a une tendance de diminution de flux d'investissement et de la création des entreprises.

Dans ce cas, on va étudier l'évolution de création des entreprises d'IDE en 2004 jusqu'à 2007 qui est représenté par le figure 2 ci-dessous

Tableau 5 : Evolution de la création des entreprises d'investissements directs étrangers de 2004- 2007

Type d'Entreprise IDE	2004		2005		2006		2007	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Entreprise Affiliée	17	34,7	10	27,8	10	35,7	21	42,0
Filiale	23	46,9	19	52,8	13	46,4	20	40,0
Succursale	9	18,4	7	19,4	5	17,9	9	18,0
Total	49	100	36	100	28	100	50	100

Source: Enquête IDE/IPF- INSTAT/BCM- 2007/2008

Les entreprises affiliées²³ créées en 2007 ont représenté 42% de l'ensemble des nouvelles créations. Ces entreprises ont surtout été répertoriées dans les branches « commerce », « activités mobilières et services aux entreprises » et « activités industrielles et minières », dont 81% ont été constituées sous forme de SARL. Selon l'origine des investissements, les Français ont été les premiers (en nombre) à investir dans ce type d'entreprise, suivis par les Mauriciens, ce qui représente respectivement 45% et 23% de l'ensemble des investisseurs étrangers.

En 2006, la plus grande part de création des entreprises est la création des filiales qui représente 46,7% de l'ensemble de nouvelles créations. Même cas en 2005 et 2004, la part de création de filiale est respectivement 52,8% et 46,9%

II-2-L'apport des entreprises IDE sur l'économie malgache

Il est important d'étudier l'effet des entreprises des IDE pour en savoir l'impact de l'incitation fiscale pratiquée au niveau économique. L'importance de cette étude est de permettre de donner les données essentielles sur l'économie malgache, particulièrement, en terme de valeur ajoutée, base du PIB, et en terme de création d'emploi. Le tableau montre les données en 2007 de l'apport des entreprises des IDE sur notre économie

Tableau 6 : Chiffre d'affaires, Valeur ajoutée et Emploi générés par les entreprises à investissement étranger durant l'année 2007.

Type d'entreprise	Chiffre d'affaires (Milliards MGA)	Valeur Ajoutée (Milliards MGA)	Emploi (Effectif)
Entreprise IPF	20,2	8,1	490
Entreprise IDE	3 290,9	1 079,8	65 121
Entreprise affiliée	627,2	237,0	13 036
Filiale	1 922,3	607,2	29 111
Succursale	741,5	235,6	22 974
ENSEMBLE	3 311,1	1 087,9	65 612

Source: Enquête IDE/IPF- INSTAT/BCM- 2007/2008

²³ Un investisseur étranger (non résident) détient une participation entre 10% à 50% du capital de l'entreprise.

Le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises à capitaux étrangers s'est élevé à 3 311 milliards d'ariary en 2007 contre 2 775 milliards d'Ariary en 2006, soit une hausse de 19,3%. Par type d'entreprise, les filiales qui représentent 40% de l'ensemble des entreprises de capitaux étrangers ont réalisé les 58,4% du chiffre d'affaires total de ces entreprises. Pour les entreprises affiliées et les succursales, elles ont respectivement enregistré 19% et 22,5% du chiffre d'affaires total, contributions qui ont fortement augmenté par rapport à l'année 2006.

Au cours de la même année, les investissements étrangers ont généré la création de 65 612 emplois permanents contre 53 297 en 2006, soit une hausse de 23,1%. Cette hausse provient principalement de la performance de la branche « construction et BTP ». Une entreprise affiliée emploie en moyenne 80 personnes, une filiale 240 personnes et une succursale 200 personnes. Ainsi, les entreprises affiliées sont plutôt des petites et moyennes entreprises tandis que on retrouve beaucoup plus les grandes entreprises dans les filiales et les succursales.

La valeur ajoutée créée en 2007 a presque doublé par rapport à celle qui a été réalisée en 2006 pour l'ensemble des entreprises à capitaux étrangers, soit 1 088 milliards d'ariary contre 565 milliards d'ariary, Les filiales ont réalisé les 56,2% de cette valeur ajoutée

Tableau 7: Performance des entreprises à capitaux étrangers vue à travers le taux de la VA et la productivité apparente du travail.

Type d'entreprise	Taux de valeur ajoutée (%)			Productivité apparente (Million d'ariary)		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Entreprise d'IPF	52,2	49,9	40,1	6,1	24,8	16,5
Entreprise d'IDE	22,4	20,1	32,8	8,7	10,5	16,6
Entreprise Affiliée	46	59	37,8	8,9	15,2	18,2
Filiale	19,6	17,2	31,6	10	10,7	20,9
Succursale	25,2	25,7	31,8	2	3,9	10,3
Ensemble	22,6	20,3	32,9	8,6	10,6	16,6

Source: Enquête IDE/IPF- INSTAT/BCM- 2007/2008

En 2007, le taux de valeur ajoutée des entreprises à capitaux étrangers a été de 32,9%, tandis que la productivité apparente a été évaluée à 16,6 millions d'ariary. Par rapport aux années précédentes, on a enregistré une hausse du taux de valeur ajoutée de plus de 10 points et une augmentation de la productivité apparente de 6 millions d'Ariary. Une hausse du taux de valeur ajoutée indique que la production des entreprises a augmenté. Cette hausse a été beaucoup plus forte au niveau des entreprises filiales. En effet entre 2006 et 2007, le taux de valeur ajoutée de ces entreprises est passé de 17,2% à 31,6%. Une hausse de la productivité apparente montre que la main d'œuvre malagasy devient plus performante. Cette performance est attribuable aux employés des entreprises filiales qui ont dégagé une productivité apparente équivalente à 20,9 millions d'ariary en 2007 contre 10,7 millions d'ariary en 2006.

Tableau 8 : Répartition de la valeur ajoutée (VA) et de l'emploi par branche des entreprises à capitaux étrangers en 2007.

Branche d'activités	VA (%)	Emploi (%)
Pêche, pisciculture, aquaculture	1,9	2,3
Activités extractives	3,0	1,0
Activités de fabrication	12,4	47,6
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,8	0,6
Construction et BTP	15,3	20,5
Commerce	24,0	3,5
Hôtels et restaurants	1,6	0,6
Transport et auxiliaires de transport	2,1	3,2
Activités financières	24,2	3,9
Immobilier, location et services aux entreprises	1,1	1,3
Distribution de produits pétroliers	4,6	0,5
Télécommunication	7,9	6,4
Autres	1,1	8,6
TOTAL	100	100

Source: Enquête IDE/IPF- INSTAT/BCM- 2007

La structure de l'emploi par branche d'activité, quant à elle, montre l'importance des activités de fabrication avec 47,6% de l'ensemble de la main d'œuvre exerçant dans les entreprises à capitaux étrangers. En associant ce chiffre avec le niveau de la productivité apparente, on peut avancer a priori la bonne qualité de cette main d'œuvre industrielle. Après la branche des activités de fabrication, la branche « construction et BTP »(20,5%), la télécommunication(6,4%), les activités financières (3,9%) et le transport (3,2%) tiennent la première place en matière de création d'emplois. Pour ce qui est de la valeur ajoutée, les entreprises exerçant dans les activités financières, commerces, constructions et BTP ont réalisé les 2/3 de l'ensemble. Viennent ensuite les entreprises exerçant dans les activités de fabrication et de télécommunication qui ont respectivement contribué à hauteur de 12,4% et 7,9% de la valeur ajoutée totale en 2007.

Tableau 9: Performance des entreprises à capitaux étrangers par branche

Branche	Taux de VA (%)			Productivité apparente (Million d'ariary)		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Pêche, pisciculture, aquaculture	35,8	30,9	41,8	5,7	14,2	12,7
Activités extractives	22,3	nd	35,2	0,6	0	47,6
Activités de fabrication	16,8	18,6	36,8	2,4	2,8	4,0
Production d'électricité, d'eau et de gaz	30	25,1	66,3	11,8	80,5	21,3
Construction et BTP	18,7	28,7	44,3	1,5	4,8	11,5
Commerce (Y compris Produits pétroliers)	10,4	10,7	32,3	18,9	69,3	109,6
<i>DONT Produits pétroliers</i>	9,8	9,9	29,5	110,6	572,2	148,2
Hôtels et restaurants	11,9	30,6	31,4	0,5	1,4	38,6
Transports et télécommunication	50,5	14,1	41,4	16,9	6,8	16,1
<i>DONT Télécommunication</i>	Nd	29,6	42,1	nd	11,5	45,0
Activités financières	39,9	69,7	69,9	61,5	67,7	96,5
Immobilier et services aux entreprises	43,7	34,9	55,1	5,2	7,6	12,5
Autres	11,5	18,8	61,5	9,8	4,2	2,0

Source: Enquête IDE/IPF- INSTAT/BCM- 2007

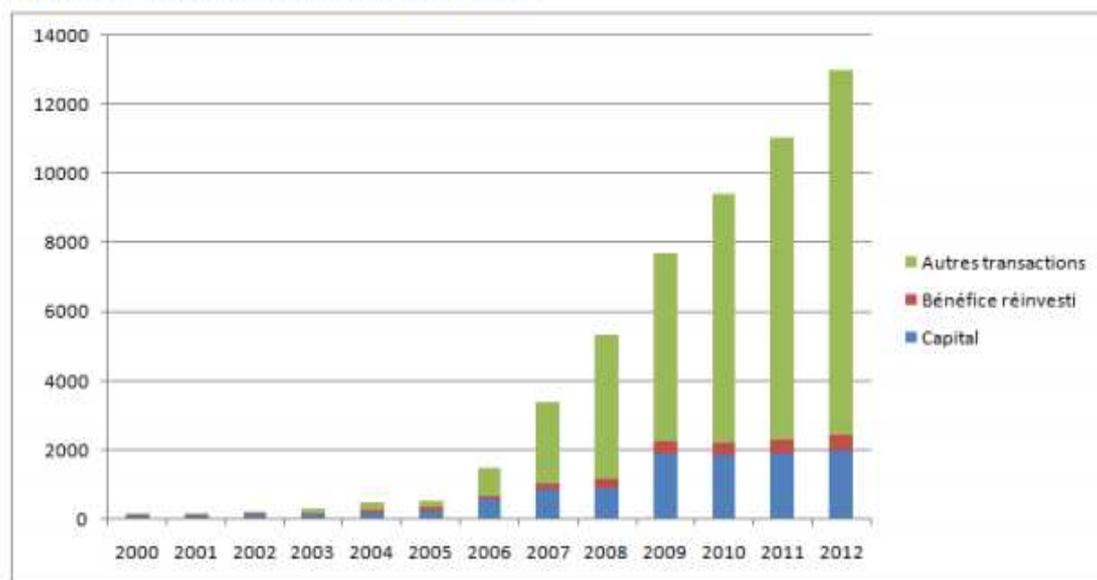
En termes relatives, les entreprises de la branche « activités financières » se sont encore démarquées, comme en 2006, des autres par leur taux de VA élevé de 69,9% et une forte augmentation de productivité apparente qui est passée de 67,7 millions d'ariary en 2006 à 96,5 million d'ariary en 2007. La situation des entreprises de construction et de BTP mérite également d'être soulignée. Cette branche a enregistré en même temps de fortes hausses de taux de VA et de productivité apparente, hausses qui ont presque atteint le double des résultats observés antérieurement.

Section III : Effets au niveau de stock d'IDE

L'étude de stock d'IDE est important car il nous permet de connaître L'évolution des stocks d'IDE à Madagascar a connu deux périodes différentes. La première, correspondant aux années antérieures à l'année 2006, a été caractérisée par une faible pénétration des IDE dans l'économie avec un rythme de croissance en valeur de 23,0 pour cent jusqu'en 2005. La deuxième période, marquée par la mise en œuvre de deux grands projets miniers, à partir de l'année 2006, a vu l'expansion des IDE pour atteindre les 13 009,8 milliards d'ariary, soit l'équivalent de 5,8 milliards de dollars américains à fin 2012.

Figure 2 : Evolution du stock d'IDE 2000 à 2012

Figure 5. Evolution du stock d'IDE de 2000 à 2012



Source : Enquête IDE/IPF 2013, BCM/INSTAT

En regardant cette figure, il y a une tendance d'augmentation de l'augmentation de stock d'IDE à Madagascar. Le grand boom, enregistré en 2007, a été relatif à la mise en œuvre des investissements en construction pour le besoin des projets miniers (l'exploitation de l'ilménite par QMM et celle du cobalt et du nickel du projet d'Ambatovy).

Depuis, le niveau du stock d'IDE a été fonction de la réalisation de ces investissements. Ainsi, entre 2007 et 2011, le rythme de la croissance en valeur des stocks d'IDE tendait à diminuer, en passant de 112,0 pour cent en 2007, à respectivement 56,1 pour cent en 2008, 44,8 pour cent en 2009, 21,9 pour cent en 2010, 17,4 pour cent en 2011. En 2012, cette croissance a été de 17,8 pour cent. L'importance accordée par les investisseurs au poste « autres transactions » a été significative pour l'année 2012. Ce poste a enregistré une hausse de 16,8 pour cent. Les postes « capital social » et « bénéfices réinvestis » ont augmenté respectivement de 2,9 pour cent et 19,9 pour cent.

III.1. Le stock d'IDE par branches d'activité

Avant l'année 2006, la présence étrangère s'est surtout intensifiée au niveau des entreprises de la branche « activités de fabrication ». En fait, les IDE reçus par cette branche sont venus essentiellement de la mise en place de la zone franche industrielle, visant principalement le secteur de l'industrie légère exportatrice. Après 2006, le paysage des entreprises d'IDE a été bouleversé par la mise en œuvre des investissements dans la branche « activités extractives ».

Tableau 10 : Le stock d'IDE par branches d'activités de 2006 à 2012 (en milliards d'ariary)

Branches d'activité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Agriculture, Chasse, élevage et sylviculture	7,8	16,9	18,3	32,5	31,7	28,4	38,5
Pêche, pisciculture, aquaculture	51,1	17,0	22,5	41,3	76,0	83,3	125,0
Activités de fabrication	120	143,7	176,9	276,5	318,0	455,0	548,6
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1,1	0,5	1,1	1,4	1,6	5,4	6,5
Construction et BTP	42,9	289,5	301,6	333,6	387,2	446,1	446,6
Commerce et réparation de véhicule	36,8	62,1	107,2	138,2	156,6	190,6	239,3
Hôtels et restaurants	0,7	172,1	173,1	210,6	246,7	248,5	254,5
Transports et auxiliaires de transport	13,5	8,4	11,2	22,1	25,0	28,7	58,7
Activités financières	132,2	147,9	213,5	273,2	330,6	585,6	1 118,1
Immobilier, location et services aux entreprises	29,9	13,5	29,4	37,0	47,5	118,3	149,9
Distribution de produits pétroliers	69,4	105,5	116,8	182,2	240,4	248,2	262,5
Télécommunication	72,7	102,4	282,5	368,3	384,8	457,2	680,1
Autres branches	7			0,2	0,1	0,1	0,1
Total sans extractives	585,1	1 079,5	1 454,2	1 916,8	2 245,9	2 895,4	3 928,3
Activités extractives	902,8	2 089,0	3 729,9	5 799,8	7 159,8	8 150,2	8 900,7
Total	1 487,9	3 168,6	5 184,1	7 716,6	9 405,7	11 045,6	12 829,0

Source : Enquête IDE/IPF 2013, BCM/INSTAT

A la fin de l'année 2012, le stock d'IDE reçu par la branche « activités extractives » a été évalué à 8 900,7 milliards d'ariary, soit l'équivalent d'environ 4,1 milliards de dollars américains. Ce qui a représenté 68,4 pour cent de l'ensemble du stock d'IDE. Le taux d'accroissement du stock d'IDE de cette branche a été de 9,2 pour cent par rapport à l'année 2011. En dehors de la branche « activités extractives », nous notons

dans l'ordre décroissant : « activités financières » (8,7 %), « télécommunication » (5,3 %), « activités de fabrication » (4,2 %), « construction et BTP » (3,4 %), « hôtels et restaurants » (2,0 %) et la « distribution de produits pétroliers » (2,0 %) du stock. Il faut remarquer une diversification plus prononcée de la présence des investisseurs étrangers dans l'économie du pays. Par ailleurs, la branche des « activités de fabrication » n'a occupé que la quatrième place, en termes de stock d'IDE, alors qu'elle a été toujours à la première place avant 2006. Le démarrage des grands travaux au niveau des projets miniers a entraîné une redynamisation des autres branches, d'autant plus qu'une intensification de la promotion des investissements à Madagascar a été remarquée.

Pour terminer l'analyse sur le stock d'IDE, il est intéressant de procéder à l'identification des pays partenaires. A l'instar des autres années, depuis la mise en œuvre des investissements massifs dans les activités extractives, les pays investisseurs dans ce secteur ont dominé l'environnement des IDE à Madagascar. Le tableau suivant donne un aperçu du stock d'IDE selon les pays de résidence des investisseurs directs étrangers à Madagascar.

Tableau 11 : Le stock d'IDE selon le pays de résidence des investisseurs étrangers de 2007 à 2012

<i>En milliards d'ariary</i>	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Canada	635,6	1 006,1	1 688,3	2 200,4	2 442,4	2 946,4
Royaume-Uni	752,1	1 804,7	2 253,8	2 270,3	2 346,0	2 371,0
Japon	473,2	579,4	1 041,9	1 404,3	1 406,9	1 409,9
Corée du Sud	306,3	404,6	873,3	1 220,9	1 282,1	1 229,5
France	268,1	343,1	455,7	609,1	1 223,6	1 648,6
Maurice, île	188,6	238,3	492,9	551,7	940,7	1 338,9
États-Unis	50,7	91,4	201,2	183,3	337,3	408,1
Italie	173,8	174,2	205,1	241,6	238,3	278,6
Chine	54,0	56,2	73,9	201,8	210,1	295,7
Bermudes	86,4	118,7	127,4	137,2	137,2	137,2
Réunion	26,5	28,9	33,0	56,9	97,9	140,8
Hong-Kong	37,0	40,8	75,5	78,4	77,7	77,7
Luxembourg	11,4	16,3	47,1	68,3	72,7	72,7
Suisse	25,5	30,4	33,5	63,5	71,8	75,6
Suède	-	17,7	31,7	31,7	31,7	31,9
Afrique du Sud	11,3	12,7	12,8	12,9	12,7	13,6
Pays-Bas	7,3	9,5	11,2	11,5	11,5	11,5
Inde	-	4,5	4,9	1,6	1,6	21,6
Autres	60,8	207,1	53,4	60,1	103,3	319,7
Total	3 168,6	5 184,6	7 716,6	9 405,7	11 045,6	12 829,0

Source : Enquête IDE/IPF 2013, BCM/INSTAT

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Madagascar connaît plusieurs formes types d'imposition. Pour attirer les attirer les IDE, on utilise la politique de détaxation ; et il y a la mise en place des organismes aux services des investissements. Dans ce cas, il y a le Guichet puis l'EDBM qui sont de deux organisations qui visent à multiplier les entreprises nouvelles. Ce politique d'incitation d'IDE a un impact sur le chiffre d'affaire, la valeur ajoutée et sur l'emploi.

CONCLUSION

L'IDE occupe une grande place dans le processus de stimulation de la croissance économique. Dans les années 60, marquées par l'accroissement des FMN et des théories retenues sont la théorie de l'hypothèse d'imperfection du marché de Hymer et Kindleberger ; la théorie d'internalisation de Buckley, Cason et Rugman ; l'approche éclectique de la production internationale de Dunning et d'autres théories. Les choix d'implantation des IDE ne dépendent pas seulement de la politique d'incitation d'IDE mais aussi des facteurs même du pays d'accueil.

Dans les PED, la politique fiscale est d'inciter l'IDE. Cela est aussi le cas de l'Afrique. En plus, les pays africains, est toujours touchés par un déficit budgétaire et par le manque de financement public, l'aide a été très élevée.

On sait que l'allègement fiscale au niveau des producteurs attire les IDE mais elle diminue les ressources de l'Etat, donc cela diminue l'investissement publique. Dans ce cas, il faut chercher un taux d'imposition qui est optimale pour un maximum de profit.

Madagascar est connu aussi dans l'attraction des IDE depuis la mise en place de la politique d'ajustement structurel pour assurer la croissance économique du pays. Dans ce cas il y a une mise en place de la détaxation et de la réduction des impôts sur les sociétés. Il y a aussi la mise en place de guichet puis l'EDBM pour faciliter la création des entreprises à Madagascar. Cette politique a vraiment fait augmenter le flux des IDE et les stocks d'IDE à Madagascar depuis 2000. En plus, cette augmentation d'IDE a aussi un impact positif sur les valeurs ajoutées, les chiffres d'affaires et aussi sur l'emploi.

On assiste d'une part à une tendance d'augmentation d'IDE à Madagascar mais la question est de savoir si cela a changé notre situation économique ? La réponse à cette question nous permet de connaître l'impact de l'IDE sur notre développement économique. D'autre part, à Madagascar, les industries minières occupent une grande place ; donc nos ressources naturelles sont exportées à l'étranger, mais quelle est la part de Madagascar dans cette exploitation de ressources ? Est-ce que cela nous rapporte plus de revenus ? Et comment est notre environnement ?

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- Balsé M., Système fiscaux, dalloz, 1989
- Jacquemot P., La nouvelle politique économique en Afrique, EDICEF, 1993
- Rabetafika R., Reforme fiscale et Revolution sociale, Harmattan, 1990
- Raffinot M., DETTE EXTERIEURE ET AJUSTEMENT STRUCTUREL ; EDICEF ; 1991
- Ramahatra O., Madagascar une économie en phase d'ajustement, Harmattan, 1989

DOCUMENTS ET ECRITS

- Secrétariat technique de l'ajustement, L'AJUSTEMENT STRUCTUREL A MADAGASCAR ; Comité technique de réforme du service public, 9 rue Raintovo-Antсахавола, Mars 2000
- Manuel de l'investissement touristique, www.mefb.mg
- Fonds Monétaire International : Manuel de la Balance des Paiements – Cinquième édition 1993

RAPPORTS D'ANALYSE :

- Enquête sur l'investissement étranger, 2000-2001
- Enquête sur l'investissement étranger, 2002-2004
- Enquête sur l'investissement étranger, 2004-2005
- Enquête sur l'investissement étranger, '2005-2006
- Enquête sur l'investissement étranger, Juillet 2009
- Enquête sur l'investissement étranger, Février 2010

MEMOIRES ET THESES

- Alain C., L'insertion de la Chine dans la mondialisation, les flux d'investissements directs étrangers et la disparité économique régionale en Chine, thèse de doctorat Economie, Université Sorbonne nouvelle-Paris 3, 2009
- Mohamed Y. ; L'investissement direct étranger et son dynamisme pour l'économie nationale du pays d'accueil (le cas Liban) ; Mémoire en Master Décisions et Organisation ; Université Chambéry Annecy the SAVOIE ; 2006

TABLE DE MATIERE

INTRODUCTION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PARTIE I : GENERARITES SUR L'IDE ET LA POLITIQUE FISCALE	4
CHAPITRE I : L'IDE (INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER)	5
<i>Section I : CONCEPTS ET DÉFINITIONS</i>	<i>5</i>
I-1-IDE	5
I-2-ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT DIRECT	6
I-3-INVESTISSEUR DIRECT	6
I-4-NOTION DE RESIDENCE.....	7
<i>Section II : LES THEORIES DES IDE</i>	<i>7</i>
II-1-LA THEORIE DES IMPERFECTIONS DU MARCHE	7
II-2-LA THEORIE D'INTERNALISATION DE Buckley, Casson et Rugman.....	9
II-3-L'approche éclectique de la production internationale de Dunning ...	9
II-4-LES AUTRES THEORIES	10
<i>Section III : LES FACTEURS DETERMINANTS DES IDE</i>	<i>11</i>
III-1-ANALYSES DE MOTIFS DES IDE	12
III.1.1-LES IDE CHERCHANT DES RESSOURCES	12
III.1.2-IDE cherchant de l'efficacité.....	13
III.1.3-IDE cherchant des marchés	13
III.1.4-Les IDE cherchant valeur/capacité stratégique	13
III-2- Les déterminants locaux des IDE	14
III.2.1-Accès aux marchés locaux et internationaux	14
III.2.2-Les coûts de main-d'œuvre et les capitaux humains	15
CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ET SA RELATION AVEC L'IDE.....	16
<i>Section I : La politique fiscale : le cas de l'Afrique</i>	<i>16</i>
I-1-Définitions :	16
I-2-Caractéristique du système fiscal en Afrique	16
<i>Section II: Critique sur la fiscalité africaine et les nouvelles orientations préconisées</i>	<i>18</i>
II-1- Critique sur la fiscalité africaine	18
II-1-1 Des effets économiques négatifs	19
II-1-2- Une assiette étroite	19
II-1-3- Des services peu efficaces	20
II-1-4- Une législation inadaptée	21

II-2- Les nouvelles orientations préconisées :.....	21
II-2-1- Réduire les régimes dérogatoires	22
II-2-2-Elargir la base interne d'imposition	22
II-2-3- Améliorer l'efficacité des services.....	23
Section III: LA RELATION ENTRE LA POLITIQUE FISCALE ET	
L'INVESTISSEMENT	24
PARTIE II : LA POLITIQUE FISCALE ET LES IDE : CAS DE MADAGASCAR.....	27
CHAPITRE I : LA POLITIQUE FISCALE MALGACHE.....	28
Section I : Généralités sur la fiscalité à Madagascar.....	28
I-1Les principaux types d'impôts à Madagascar	28
I-2- Le champ d'application des différents types d'impôt.....	29
I-3- Exonérations, réductions et régimes spéciaux	30
I-4-Les structures chargées de l'administration fiscale	31
Section II : Les politiques d'incitation fiscale à Madagascar	32
II.1 – La détaxation	32
II.1.1 – La mise en œuvre de la détaxation	32
II.1.2 – Importance de la décision	33
II.2 – L'instauration de nouvelles dispositions du CGI tirées de la loi de	
finances de 2003 à 2008	34
II.2.1 – Les innovations sur la fiscalité intérieure.....	34
II.2.2 –Les Innovations touchant la fiscalité douanière.....	35
II.3 – La mise en place des ZFI et les régimes fiscaux.....	35
II. 3.1 – La création des ZFI	36
II.2.2 – Les entreprises éligibles.....	36
II.2.3 - La fiscalité des entreprises franches.....	37
II.2.3.1 – IBS	37
II.2.3.2 – Réduction d'Impôt pour investissement	37
II.2.3.3 – IRSA	37
II.2.3.4 – TFT.....	37
II.2.3.5 – DE	37
II.2.3.6 – T VA.....	37
II.3 – Les organisations mises en place au service des investisseurs.....	38
II.3.1 – Le GUIDE.....	38
II.3.1.1 – Les missions du GUIDE.....	38
II.3.1.2 – Les avantage pour les contribuables.....	38

II.3.2 – L’EDBM.....	39
II.3.2.1 – Les missions de l’EDBM	39
CHAPITRE II : LES EFFETS DE LA POLITIQUE D’INCITATION FISCALE A MADAGASCAR.....	41
<i>Section I : Effets au niveau de flux d’IDE.....</i>	<i>41</i>
<i>Section II: Evolution des entreprises d’IDE.....</i>	<i>43</i>
I-Evolution de la création des entreprises	43
II-L’apport des entreprises IDE sur l’économie malgache	44
<i>Section III : Effets au niveau de stock d’IDE.....</i>	<i>48</i>
III.1. Le stock d’IDE par branches d’activité	49
CONCLUSION.....	52
BIBLIOGRAPHIE	53

Nom et prénoms : RAKOTOHASIMBOLA Santos Sergio

Titre : LA POLITIQUE FISCALE MALGACHE FACE AUX INVESTISSEMENTS
ETRANGERS

Nombre de pages : 56

Tableaux : 11

Graphiques : 2

Résumé

Dans les années 60, les FMN et les IDE ont connu un accroissement dont ces motivations ont été expliquées à travers des théories. Mais depuis les années 80, après la crise mondiale et dans la mise en place de la politique d'ajustement structurel, les PED font des réformes fiscales pour attirer les IDE dont le but est avoir la croissance économique et sortir du sous-développement. Madagascar est connu aussi dans l'appel aux IDE, Cette politique a vraiment fait augmenter le flux des IDE et les stocks d'IDE à Madagascar depuis 2000. En plus, cette augmentation d'IDE a aussi un impact positif sur les valeurs ajoutées, les chiffres d'affaires et aussi sur l'emploi. Mais ce qui se passe c'est que notre situation actuelle n'a pas encore changé, au contraire cela a empiré. Par l'IDE, nos ressources naturelles sont exploitées et exportées à l'étranger mais la question est de savoir ce qu'elles nous rapportent en termes de revenu

Mots clés : Croissance économique, IDE, Impôt, Politique fiscale

Encadreur : madame RAJAOSON Lalao, Maître de conférences

Adresse de l'auteur : C.U Ambolokandrina Bloc H, Porte 6